

Compte-rendu de la conférence du 03 décembre 2012

Participation des habitants,
concertation dans l'espace public...
Au-delà des intentions affichées,
quelles réalités sur nos territoires ?

Avant-propos

Dans le cadre de son programme de professionnalisation des acteurs de la cohésion sociale en Midi-Pyrénées, Ressources & Territoires (R&T) vous propose un nouveau format de conférences suivies d'ateliers-débats : les « *Conf'At'* ».

Avec ce nouveau format, R&T souhaite apporter aux acteurs du territoire, la possibilité d'enrichir leurs réflexions théoriques (la conférence) et de développer des réflexions collectives, en co-construisant des réponses à des problématiques locales/territoriales (les ateliers-débats) entre professionnels avec l'appui d'un expert.

Le choix des thématiques émane des demandes et/ou besoins exprimés par les acteurs que R&T rencontre dans le cadre de sa mission d'animation de réseaux. Ces retours de terrain permettent de proposer des *Conf'At'* qui répondent au plus près aux attentes et à cette réalité de terrain.

Les intervenants sont tous des experts de la thématique traitée, reconnus dans leur domaine par leurs pairs et les professionnels de terrain.

Les conférences sont ouvertes à tous, tout public, grand public ; c'est un apport informatif, théorique mais non généraliste. L'expertise des discours permet à chacun de construire ses connaissances, de développer son analyse et son sens critique ; les propos sont pertinents mais non élitistes. Un temps est toujours réservé en fin de matinée pour des échanges entre la salle et l'intervenant. **Les ateliers-débat** sont eux, réservés aux adhérents de R&T et aux professionnels directement concernés par la problématique, qui souhaitent un apport « technique » d'experts, des visions croisées entre acteurs du même domaine d'action, une résolution de problème.

Ce format peut être modifié, suivant la thématique traitée et/ou à la demande des acteurs : conférence toute la journée, conférence le matin/réponse aux questions l'après-midi, conférence et atelier d'échange de pratiques,... Par ailleurs, R&T développe les *Conf'At'* en département, avec les acteurs locaux qui souhaitent travailler sur une réflexion commune axée sur leur propre territoire, afin de soutenir et de s'inscrire dans une dynamique locale.

Chaque *Conf'At'* fait l'objet d'une production d'actes disponible au Service Information et Documentation de R&T, également consultable et téléchargeable sur le site : www.ressources-territoires.com

Sommaire

> Problématique	06
> L'intervenant	07
> Plénière du matin	08
Intervention 1 - Tenants et aboutissants de la participation des habitants	
Intervention 2 - Démocratie participative à Saint-Juéry : l'initiative des Comités de quartier	
Intervention 3 - Faire « Cause commune » avec des habitants de quartiers populaires grenoblois	
Intervention 4 - Dakar - Djiddah Thiaroye Kao : la planification participative face aux inondations	
> Atelier de l'après-midi	34
Temps 1 - Synthèse des réflexions collectives	
Temps 2 - Débat avec Anne-Catherine Berne	
> Ressources pour la suite	47
> Point d'actu	49

Problématique

Participons à la participation...

Dans la politique de la ville mais également dans des projets d'urbanisme, nous n'échappons pas à la référence obligatoire de la concertation, à la participation des habitants : il « faut » participer !

Ce discours proche de l'incantation n'est pas seulement l'apanage des « politiques ». On le retrouve dans de nombreux textes officiels et dans les propos des « techniciens ». On pourrait parler de langue de bois ou de mots-valises tant ces expressions sont « usées », vides de sens ou plus exactement tant elles recouvrent des significations différentes suivant le locuteur.

Cette journée avait pour ambition de redonner du sens à des concepts qui sont au cœur de la question de la démocratie, de revisiter ce vocabulaire et surtout d'échanger collectivement sur les méthodes et les outils qui permettent effectivement l'expression et l'implication des citoyens dans l'espace public.

Depuis cette conférence... La mission «Participation» a remis son rapport au ministre de la Ville François Lamy le 9 juillet 2013.

«Pour une réforme radicale de la politique de la ville. Ça ne se fera plus sans nous : citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires», ce rapport très riche en proposition va permettre d'engager une véritable avancée en matière de co-construction de la politique de la ville avec les habitants.

Dès la rentrée prochaine, les «tables de quartiers» ou des «conseils citoyens» seront évalués dans les 12 sites expérimentaux des contrats de Ville avant leur généralisation l'an prochain.

› ***Plus d'informations p. 49***

L'intervenant



Gérard Gasselin

Responsable de l'association Solidarité Villes, Gérard Gasselin est impliqué depuis dix ans en Midi-Pyrénées sur les démarches de concertation, de la politique de la ville et du développement durable. Il a dans le passé assuré des fonctions de chef de projet de contrat de ville et a fondé et dirigé pendant trois ans l'Institut Régional de la Ville (IREV), centre de ressources du Nord Pas-de-Calais. Il est par ailleurs expert de l'UNESCO dans des actions de coopération décentralisée sur les sites du patrimoine mondial.

Les valeurs de Solidarité Villes

L'association Solidarité Villes fondée en 1993 à Toulouse a développé son activité dans le domaine du développement urbain et social à l'échelon national et international. Elle a été impliquée notamment dans des missions d'études, de conseils et d'évaluation en France et à l'étranger.

Depuis quelques années, un de ses axes centraux d'intervention est la promotion de démarches participatives dans la perspective d'un développement local durable et au service d'une citoyenneté active. En effet, les politiques publiques sont soumises à de nouvelles formes de gouvernance locale qui conduisent des acteurs hétérogènes à travailler ponctuellement et parfois durablement ensemble autour d'un projet.

L'approche de Solidarité Villes s'inscrit dans une perspective :

- > pédagogique par sa volonté de transmettre des outils et des méthodes pour rendre les acteurs autonomes dans leur manière de « faire ensemble »,

- > transversale par son approche globale,
- > militante au service d'un changement et d'une transformation sociale.

Ainsi, l'association Solidarité Villes accompagne les initiatives locales en développant des démarches participatives tout en apportant une expertise pluridisciplinaire (sociologique, urbanistique, pédagogique,...).

Elle défend une approche du développement durable qui intègre non seulement le contexte économique, social et environnemental mais aussi culturel. Elle intervient aussi bien sur des actions de développement social que sur des actions d'aménagement et d'urbanisme.

Plénière du matin

La séance plénière avait pour objectif de rappeler le contexte historique et juridique de la participation en France - mais aussi à l'étranger. Entre apports théoriques et témoignages de terrain, quatre interventions se sont succédées pour mieux poser des éléments de cadrage, préciser le sens des mots et plus largement pour cerner la problématique de la mobilisation citoyenne...

Intervention 1

Tenants et aboutissants de la participation des habitants

par Gérard Gasselín (responsable de Solidarité Villes)

« Pourquoi participer ? » lance d'emblée Gérard Gasselín. En effet, si on observe aujourd'hui « une espèce d'injonction à participer », pourquoi faudrait-il absolument le faire alors que la démocratie représentative existe et que des élus sont censés intervenir, avec le mandat des citoyens, pour prendre des décisions ? Selon le responsable de Solidarité Villes, la réponse est plutôt claire : « il faut participer parce que nous faisons face non seulement à une crise économique et financière, mais également à une crise de la représentation politique, dont le signe le plus évident est l'abstention. Ainsi y a-t-il eu plus de 50% d'abstention aux dernières élections régionales avec un taux particulièrement important dans les quartiers de la politique de la ville, où celle-ci a atteint des taux de 70% à 80%. On constate donc aujourd'hui un vrai problème avec la démocratie représentative, auquel se conjugue une sorte de défiance vis-à-vis du personnel politique. Un sondage de la SOFRES réalisé en 2010 confirme cette tendance : selon ce sondage, « 50% des français estiment que la démocratie a reculé depuis 10 ans ». A cette crise de la représentation politique se greffe une crise de la démocratie participative que l'on lit dans la faible adhésion aux syndicats mais aussi aux associations. « Dans ces structures, il est de plus en plus difficile de recruter des bénévoles. L'essoufflement y est bien réel, y compris au sein des dispositifs mis en

place il y a quelques années, tels que les « conseils de quartiers » ou les « conseils de développement » qui ont du mal à exister ». De manière plus générale, les résidences closes d'origine anglo-saxonne (gated communities) montrent bien cette tendance de l'entre-soi qui conduit à l'effritement des valeurs collectives et à un repli des habitants sur des démarches individualistes. Tous ces éléments participent de « ce désenchantement de la démocratie » dont parle Pierre Rosanvallon¹.

Dans la politique de la ville, malgré le fait que l'on parle depuis très longtemps de la participation des habitants, le bilan n'est guère plus glorieux. C'est ce que montrent le rapport de la Cour des comptes publié il y a peu de temps ou encore le rapport annuel de l'Observatoire des Zones Urbaines Sensibles. « Aujourd'hui, excepté quelques démarches expérimentées dans le cadre de la Gestion urbaine de proximité (GUP), on constate que la démarche participative n'est pas vraiment développée dans ces quartiers populaires » précise Gérard Gasselín. C'est justement dans l'espoir d'améliorer l'implication des citoyens dans la mise en place des projets de la politique de la ville que Marion Carrel² a rédigé une note en septembre 2012³.

Vous avez parlé de « participation » ?

Mais pourquoi en est-on arrivé là ? Tout d'abord, parce qu'il y a un vrai problème autour de la sémantique, autour du contenu même des mots. On parle de « participation », on parle de « développement durable », on parle de « synergie »... « Si on emploie de « grands mots attrape-tout », ces derniers donnent malheureusement lieu à des représentations différentes » regrette l'intervenant, renvoyant au célèbre humoriste et avant tout sociologue, Franck Lepage⁴, qui a joué des sketches absolument passionnants sur cette « langue de bois » souvent colportée par les élus ou par les techniciens. « Il y a par conséquent un effort à faire pour préciser le vocabulaire. Car si rien n'est fait on risque d'entretenir la confusion et ainsi rendre toujours plus difficile la mobilisation des habitants et plus largement la mise en œuvre des démarches de la démocratie participative ».

La définition de Loïc Blondiaux⁵ – qui fait partie des auteurs principaux de cette thématique avec Pierre Rosanvallon, Yves Sintomer⁶ – peut constituer une bonne base de compréhension : « La démocratie participative propose une nouvelle approche de la décision publique et de l'exercice du pouvoir en démocratie. Elle commande que chaque décision importante fasse l'objet d'une discussion préalable avec ceux qu'elle affecte. Le pouvoir reste in fine entre les mains des représentants élus, mais ceux-ci ont l'obligation de rendre des comptes sur les choix qu'ils accomplissent. Il leur est parfaitement loisible de ne pas suivre l'avis des citoyens consultés, encore faut-il qu'ils justifient leur choix. Ils doivent motiver leur décision. » Il y aurait donc bien une complémentarité entre démocratie représentative et suffrage universel, car si la décision revient aujourd'hui à nos élus, « ces derniers doivent recomposer une collaboration avec tous les dispositifs de démocratie participative dont nous allons parler aujourd'hui », ajoute Gérard Gasselín.

« La démocratie participative propose une nouvelle approche de la décision publique et de l'exercice du pouvoir en démocratie. Elle commande que chaque décision importante fasse l'objet d'une discussion préalable avec ceux qu'elle affecte. Le pouvoir reste in fine entre les mains des représentants élus, mais ceux-ci ont l'obligation de rendre des comptes sur les choix qu'ils accomplissent. Il leur est parfaitement loisible de ne pas suivre l'avis des citoyens consultés, encore faut-il qu'ils justifient leur choix. Ils doivent motiver leur décision. » [Définition de Loïc Blondiaux]

Pour aller plus loin sur les définitions, on peut reprendre une terminologie existante fondée sur la distinction de différents niveaux sur « l'échelle de la participation »⁷ ; une théorie défendue par la sociologue américaine Sherry Arnstein qui est appliquée dans la société américaine. Adaptée aux caractéristiques de la France, on peut hiérarchiser la participation selon 4 niveaux.

- Le premier niveau est « l'information ». C'est certes le premier niveau de l'implication des citoyens mais c'est un aspect extrêmement important, car ne faut-il pas disposer des éléments d'information de base pour pouvoir participer à une décision ? D'ailleurs, pour avoir lui-même participé à un certain nombre de réunions publiques à Toulouse, Gérard Gasselín témoigne du fait que la première demande que formulent les habitants lors de ces rendez-vous, est : « Donnez-nous de l'information, dites-nous quels sont vos projets, quels sont les éléments d'études socio-économiques existants... pour que nous puissions nous aussi, les habitants, dialoguer avec vous ». Dès lors, une bonne information, voire une formation préalable des citoyens, constitue une condition pour que le dispositif de participation existe.
- Le deuxième niveau de l'échelle est « la consultation ». Celle-ci peut être organisée en amont ou en aval d'un projet pour recueillir des avis. Certaines consultations sont obligatoires - comme par exemple l'enquête publique -, d'autres sont facultatives. Reste que de manière générale sur cette échelle de la consultation, « on est à un niveau où il n'y a pas obligation pour celui qui a mis en place la consultation de tenir compte des avis qui ont été formulés ».
- Avec « la concertation », on va un peu plus loin : ce niveau donne lieu à un véritable échange entre les parties prenantes - avec notamment les élus, les techniciens et les habitants. « En principe, dans une démarche de concertation, les débats s'inscrivent davantage dans la durée et doivent intervenir très en amont des projets - bien avant que les décisions soient prises ».

- Le dernier niveau qui est le seul niveau que Sherry Arnstein considère comme participatif, est ce que l'on peut appeler « la coproduction » ; « c'est-à-dire l'élaboration collective d'un projet ». Elle nécessite là aussi une démarche préalable de sensibilisation avec la création d'un langage commun voire une formation avec les participants. Mais c'est surtout un partage de la décision qui la caractérise. « A cette échelle-là, on est bien sur une co-décision, un partage du pouvoir. C'est à l'opposé d'une vision où le service public serait seulement là pour satisfaire les besoins. Dans ce cas, on fait avec les habitants et pas seulement pour les habitants ».

Gérard Gasselien tend toutefois à nuancer cette « classification classique », « parce qu'elle est basée sur un principe visant à catégoriser le dispositif en fonction du niveau de partage du pouvoir ». Or, « la participation des citoyens ne se résume pas à ces dispositifs de concertation mis en place par les pouvoirs publics ». Il existe également des initiatives citoyennes spontanées qui naissent sur les territoires. Ce sont des actions qui contribuent ainsi à ce qu'on appelle « l'empowerment » - c'est-à-dire le « pouvoir d'agir des citoyens ».

Vieilles intentions, peu de mises en oeuvre...

On peut retenir deux objectifs principaux dans les démarches participatives. Le premier est un objectif que l'on peut qualifier d'utilitariste – « sans que ce ne soit péjoratif ». Il consiste à améliorer la décision publique à travers la mobilisation d'une intelligence collective sur les projets. C'est un élément fondamental. « Nous-mêmes [Solidarité Villes] intervenons sur un certain nombre de projets d'aménagement sur lesquels on s'aperçoit de la richesse qui ressort de ces démarches de concertation : elles contribuent en effet à éclairer les techniciens et les élus sur un certain nombre d'aspects que seuls les habitants connaissent ». C'est pourquoi on parle « d'expertise d'usage », de « maîtrise d'usage » à côté de la « maîtrise d'ouvrage » et de la « maîtrise d'œuvre ». « C'est vrai que lorsqu'on vit dans un quartier, on a une connaissance fine de ce quartier mais aussi des compétences propres. On s'aperçoit que parmi les habitants, on peut trouver un architecte, un médecin, un sociologue... et les habitants. Ils contribuent ainsi à enrichir la qualité du projet qui sera mis en place ».

L'autre objectif de la participation se cristallise autour du travail des associations engagées dans ces démarches participatives. En effet, « elles s'engagent souvent dans une perspective d'éducation populaire, c'est-à-dire dans un processus d'émancipation individuelle et collective et de transformation sociale ».

Si les objectifs de la concertation sont relativement clairs, leur mise en œuvre reste plus floue. Et pourtant, ce principe ne date pas d'hier : dès 1983, le rapport « Ensemble faire la ville » (texte fondateur de la politique de la ville, rédigé par Hubert Dubedout alors maire de Grenoble), insistait déjà sur la question de l'implication des habitants dans ces quartiers. On peut également citer la Loi d'orientation sur la ville de 1991 (LOV) qui en instaurant les Contrats de ville, prévoyait une concertation préalable avec les habitants pour toute action d'aménagement. Sont ensuite venues la loi VOYNET

« [...] même si encore aujourd'hui, cette thématique de la participation des habitants reste extrêmement forte - le Conseil national des villes et le Conseil d'État faisant d'ailleurs référence très souvent à ces questions -, dans les faits, elle n'est pas toujours mise en œuvre avec grand bonheur. »

en 1999 sur les Conseils de développement et la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain) en 2000 qui rendaient obligatoire une concertation dans l'élaboration des PLU, des SCOT, etc. En 2002, la loi Démocratie de proximité allait soulever un peu plus d'espoir en instituant l'obligation de créer des Comités de quartier dans les villes de plus de 80 000 habitants et en créant la Commission Nationale du Débat Public pour améliorer la concertation autour de grands projets nationaux. Plus récemment, le 22 août 2012, dans la lettre de mission du nouveau ministre de la Ville, il était spécifié que dans le cadre de la réforme en train de se mettre en place sur la politique de la ville, « les habitants seraient associés au projet du territoire ». Ainsi, même si encore aujourd'hui, cette thématique de la participation des habitants reste extrêmement forte - le Conseil national des villes et le Conseil d'État faisant d'ailleurs référence très souvent à ces questions -, dans les faits, elle n'est pas toujours mise en œuvre avec grand bonheur.

« Mais alors si l'encadrement réglementaire ne manque pas pour mettre en place des démarches participatives, pourquoi sont-elles finalement si peu nombreuses ? » interroge Gérard Gasselin. Ce dernier y voit deux raisons. D'abord, une réticence du personnel politique vis-à-vis de démarches qui, selon eux, « coûtent cher, prennent du temps et parfois enfoncent des portes ouvertes ». On constate également une certaine méfiance des élites politiques par rapport aux risques de se retrouver confrontés dans des réunions publiques à des intérêts particuliers. En gros, les habitants ne seraient pas capables d'exprimer un intérêt collectif, et ne seraient uniquement présents que lorsqu'il s'agirait de défendre leur intérêt personnel. C'est le fameux phénomène « NIMBY » (« Not in my back yard », c'est-à-dire « pas dans mon jardin ») souvent mis en avant pour expliquer que les habitants n'ont pas la capacité d'exprimer l'intérêt collectif, faisant émerger une véritable peur de la part de certains élus vis-à-vis d'habitants qui ne représenteraient qu'eux-mêmes.

Par ailleurs, cette réticence est également partagée par les citoyens qui, eux-mêmes, sont parfois découragés : « lorsqu'il n'y a pas un enjeu très clair posé lors de la réunion, lorsque tout semble décidé d'avance... » De manière plus générale, il est fréquent que les citoyens qui se déplacent dans des réunions publiques aient du mal à prendre la parole en public. Ils se trouvent alors face à des injonctions contradictoires des élus qui leur demandent de prendre la parole mais « pas trop », ou de s'exprimer sans empiéter sur les compétences des experts ! Comble du comble, « dès qu'ils commencent à acquérir une certaine compétence, on les accuse de « citoyens profession-

nels » qui ne seraient plus représentatifs ». C'est ainsi que la légitimité des habitants, des citoyens, est toujours contestée par les autres acteurs de l'action publique. Pour autant, cette difficulté peut être surmontée. « En réalité, dès qu'il y a un partage réel de la décision, dès qu'il y a un dispositif crédible avec de véritables enjeux, dès qu'on pense que notre participation à telle ou telle réunion va déboucher sur quelque chose de concret, alors on se déplace », positive l'intervenant. D'ailleurs, plusieurs outils existent pour favoriser la mobilisation des habitants...

Les outils institutionnels de la participation...

Le premier outil est originaire des Etats-Unis : « les « community organizing » ont été théorisés par Saul Alinski⁸ dans son ouvrage de référence « Rules for radicals » - d'abord traduit par le titre « Manuel de l'animateur social » mais qui a depuis été (mieux) retraduit par « Être Radical, Manuel pragmatique pour radicaux réalistes ». Les community organizing - dont Barack Obama a été membre - se sont développés à Chicago : « ce sont des mouvements populaires extrêmement puissants qui, aujourd'hui, négocient pied à pied avec les autorités locales ». Leur principe repose sur la création de rapports de force, à travers les techniques de mobilisation. « Reste qu'on ne peut pas forcément transposer ce qui se fait dans les pays anglo-saxons ; les réticences liées aux risques de communautarismes étant trop présentes en France ». Autre dispositif participatif : les conférences de consensus. C'est un dispositif qui est né au Danemark et qui a été fortement développé en Norvège. Dans le premier pays, les conférences de consensus sont directement inscrites dans la Constitution et le gouvernement danois doit systématiquement faire appel à cette démarche pour prendre des décisions - notamment sur tout ce qui a trait aux questions de santé. « Concrètement, on constitue un panel de citoyens représentatifs de la communauté, tiré au sort, auquel on confie la mission de répondre à une question bien précise, et ce avec l'aide d'experts qui forment et/ou informent ces habitants sur la dite question. Au terme de deux ou trois week-ends de travail, ces derniers rédigent un rapport qui est soumis au gouvernement afin qu'il prenne les bonnes décisions. Toulouse a expérimenté cette démarche à l'occasion de l'élaboration de son plan municipal de santé et ils en ont été extrêmement satisfaits ».

Le dispositif « soziale stadt »⁹ - qui est, approximativement, le dispositif clef de la politique de la ville en Allemagne - repose sur la création de « forums de quartier ». Ceux-ci gèrent un budget conséquent et décident d'investissements sur le quartier. « Pour vous donner une idée de l'ampleur de ce programme, ce sont quand même 2 milliards d'euros qui ont été répartis sur 500 quartiers localisés dans 320 villes, entre 1999 et 2007 ».

En France, les Conseils économiques et sociaux ont pignon sur rue. Les gens savent moins qu'il en existe localement. C'est le cas à Blagnac où il existe un dispositif de concertation qui rassemble des acteurs économiques locaux, et sur lequel s'appuie la municipalité pour prendre un certain nombre de décisions. On trouve également les Conseils de développement : un dispositif de mobilisation de la société civile sur de

« Par delà ces dispositifs qui peuvent être initiés par des collectivités territoriales ou par l'État, on compte également de multiples initiatives citoyennes qui essaient sur les territoires. Parmi elles, trois ont été approfondies par Gérard Gasselin : les budgets participatifs, les Fonds de participation des habitants et les Ateliers des citoyens. »

grands enjeux de territoires. « Pour exemple, le Conseil de développement de l'agglomération toulousaine réunira le 6 décembre [2012] son assemblée plénière durant laquelle sera exposée devant Monsieur Pierre Cohen la synthèse des travaux entrepris pendant l'année 2012 sur un certain nombre de thématiques touchant par exemple le projet de la gare Matabiau, les questions d'environnement, les questions de la place de la nature dans la ville, etc ». On peut aussi parler de la multitude de Conseils de jeunes, d'étrangers, d'étudiants... qui ont pu se mettre en place dans un certain nombre de communes ; sans oublier la Commission nationale du débat public qui est chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national à forts impacts.

Les outils citoyens de la participation...

En sus des dispositifs qui peuvent être initiés par des collectivités territoriales ou par l'État, on compte également de multiples initiatives citoyennes qui essaient sur les territoires. Parmi elles, trois ont été approfondies par Gérard Gasselin : les budgets participatifs, les Fonds de participation des habitants et les Ateliers des citoyens.

Le budget participatif est l'outil qui est le plus souvent mis en avant pour donner vie à un dispositif de coproduction de la ville. Né à Porto Alegre - une ville brésilienne de 1 300 000 habitants - ce dispositif permet aux habitants de participer à l'élaboration du budget de leur ville. D'un point de vue plus technique, c'est un processus qui permet - grâce à une délégation de la ville accordée à un forum de quartier - d'arbitrer des investissements. Par ailleurs, il est intéressant de relever qu'à travers ces forums de quartier les habitants peuvent désigner des représentants au Conseil municipal, participant ainsi aux décisions d'investissements sur l'ensemble de la ville. Ce modèle a fait pas mal d'émules en Amérique Latine où on en compte entre 300 et 400. Ils sont désormais de plus en plus nombreux en Europe, mais sont, hélas, très peu utilisés en France. Toutefois, une Région s'en est inspirée : Poitou-Charentes qui a mis en place un budget participatif pour les lycées.

Dans notre pays, même s'ils n'ont pas la même ampleur budgétaire que les budgets participatifs, les dispositifs des Fonds d'initiatives habitantes ou Fonds de participation

des habitants sont plus courants. « Le quartier du Mirail à Toulouse en totalise quatre sur des quartiers « politique de la ville ». Il s'agit d'une enveloppe financière d'environ 30 000 ou 40 000 euros mise à disposition d'un Comité de gestion animé par les habitants – techniquement soutenu par le chef de projet politique de la ville et/ou le centre social - qui décide alors de financer en partie des actions proposées par les citoyens (réunis ou non en association) après audition et validation. Ce peut être un repas de quartier, une visite dans une autre ville, une action culturelle ou sportive... » Derrière la philosophie participative de ce dispositif, c'est sa réactivité qui est séduisante : « dans ce cas, il n'est pas nécessaire de faire une demande de subvention et d'attendre le vote du Conseil municipal ».

Dernier dispositif mis en lumière : l'Atelier du citoyen. Animé par Solidarité Villes, ce dispositif s'inspire d'une démarche qui existe déjà ailleurs, et notamment à Marseille, Toulon et surtout à Montpellier sous le nom d'« Université des citoyens ». C'est un dispositif d'éducation populaire qui vise à mettre en place des petits groupes de parole d'une dizaine de personnes maximum, animés par les associations installées sur le territoire, lesquelles opèrent collectivement sur un thème. « Six ou sept groupes de parole sont à chaque fois gérés par un animateur formé aux techniques d'animation, et ce afin de favoriser l'expression des « sans voix », l'expression des gens qui n'ont pas l'habitude de la prise de parole en public... et qui ont pourtant des choses à dire. Une fois que cette réflexion collective s'est tenue, elle est suivie par une Assemblée plénière organisée sur toute une journée au cours de laquelle se mélange l'ensemble des groupes de parole et où sont également conviées les autorités ; c'est-à-dire la municipalité, l'office HLM, la gendarmerie... » Elles viennent ainsi entendre l'analyse et les propositions élaborées par les habitants.

En conclusion, on peut dire qu'aujourd'hui nous vivons dans une démocratie inachevée. La participation ne se décrète pas : elle se construit dans le temps et ne peut certainement pas se résumer à l'organisation de réunions publiques qui par ailleurs se déroulent souvent dans de mauvaises conditions et sont le terreau de frustrations aussi bien du côté des élus que du côté des habitants. Raisons suffisantes pour inventer aujourd'hui de nouvelles façons de « faire la ville ensemble » et se pré-occuper de ceux qui sont les oubliés de la représentation : les personnes sans voix, les personnes qui ne parlent pas le français, les personnes qui ne vont dans les réunions publiques... A un autre niveau, il convient de réfléchir aux meilleures façons d'élargir le public qui participe à ces démarches de concertation.

Notes

1. Pierre Rosanvallon est un historien et intellectuel français. Ses travaux portent principalement sur l'histoire de la démocratie du modèle politique français, sur le rôle de l'État et sur la question de la justice sociale dans les sociétés contemporaines. Il occupe depuis 2001 la chaire d'histoire moderne et contemporaine du politique au Collège de France tout en demeurant directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS).
2. Marion Carrel, maître de conférences en sociologie à l'université Lille 3.
3. Note du Centre d'analyse stratégique n° 278 intitulée « La participation des habitants : trois pistes pour rénover la politique de la ville ».
4. Franck Lepage est l'un des fondateurs de la coopérative d'éducation populaire Le Pavé qui s'est donné pour mission d'éduquer politiquement les français. Il a été pendant longtemps un directeur du développement culturel, placé sous la tutelle directe du Ministère de la Culture et c'est au cours de cette ancienne vie que l'idée de donner des conférences gesticulées commença à germer dans sa tête. Dans ses interventions qui virent parfois au sketch humoristique, Franck Lepage prend le temps d'expliquer un nombre non-négligeable de maux de notre société, via une analyse sociologique et politique pointue.
5. Après avoir enseigné à l'Institut d'études politiques de Lille, Loïc Blondiaux est devenu professeur des universités au département de sciences politiques de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne depuis septembre 2008. Il est l'un des fondateurs de la revue *Politix*, revue des sciences sociales du politique. Membre du Conseil d'administration de l'ADELS, il co-anime, avec P-Y Guiheneuf, l'Institut de la concertation et préside, depuis 2009, le conseil scientifique du Groupement d'Intérêt Scientifique «Participation du public, décision, démocratie participative ».
6. Yves Sintomer est un sociologue et politiste français né en 1962. Ses travaux portent sur la théorie politique chez Jürgen Habermas, sur l'histoire des procédures de démocratie participative et de démocratie délibérative de la Grèce antique jusqu'à nos jours, et sur la démocratie participative en action, en Europe et au-delà, à l'époque contemporaine (tirages au sort, jurys citoyens, budgets participatifs, conseils de quartier, etc.). Yves Sintomer est membre de l'Institut universitaire de France.
7. La métaphore de l'échelle a été tirée de « *Essay on adult participation* » par Sherry Arnstein en 1969. Les huit « barreaux » qui la composent sont les suivants : 1. manipulation / 2. thérapie / 3. information / 4. consultation / 5. conciliation / 6. partenariat / 7. délégation de pouvoir / 8. contrôle citoyen.
8. Saul David Alinsky (décédé en juin 1972) était un écrivain et sociologue américain considéré comme le fondateur du groupement d'organisateur de communauté (community organizing) et le maître à penser de la gauche radicale américaine.
9. Programme de l'allemand de Développement urbain (que l'on peut traduire par « Ville sociale ») parrainé par le ministère fédéral des Transports, de la construction et du développement urbain et les Länders.

Intervention 2

Démocratie participative à Saint-Juéry : l'initiative des Comités de quartier

par des représentantes de la Ville de Saint-Juéry

La démarche expérimentée par la ville de Saint-Juéry (81) est pragmatique. Mise en place en concertation avec les habitants, elle n'a pas la prétention d'être une recette toute faite : « nous sommes toujours en recherche pour que cette expérience soit la plus aboutie possible » explique Maryse Bertrand, une des quatre intervenantes.

Le Contexte

Saint-Juéry est une petite commune de 7 000 habitants située à proximité d'Albi. Deuxième ville de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois, qui compte 17 communes et 83 000 habitants, elle est riche d'un passé industriel organisé autour des forges et des aciéries « qui à l'époque exportaient dans le monde entier leur production ». « Entre les deux guerres, il y avait entre 3 000 et 4 000 employés et la plupart des habitants vivaient grâce à ce secteur qui a malheureusement définitivement périclité en 1983 ». Reste que Saint-Juéry ne vit pas que dans le passé : elle est résolument tournée vers l'avenir comme le montre le projet de restructuration de son centre-ville. Saint-Juéry est également une ville où continue de vivre une grande tradition de lien social qui se manifeste notamment par l'existence de 70 associations culturelles, sportives, créatives... « Voilà, tracés à grands traits, les contours d'une petite ville que rien n'obligeait à mettre en place une démarche de démocratie participative, puisqu'elle compte moins de 80 000 habitants ! » conclut Maryse Bertrand en faisant allusion au seuil de la loi Vaillant de 2012¹.

Genèse de la démarche participative

(par Maryse Bertrand, première adjointe à la ville de Saint-Juéry et vice-présidente à la communauté d'agglomération)

« Pendant les élections de 2008, nous avons pris des engagements et nous les avons respectés. Tout d'abord en créant une Commission de démocratie locale mais également deux Commissions extra-municipales : la « Commission patrimoine » et la « Commission marché ». Dans une autre veine, en juin 2008, nous avons souhaité que des élus soient présents sur le marché hebdomadaire de Saint-Juéry. En effet, lors de notre campagne électorale, nous avons entendu à plusieurs reprises des personnes qui reprochaient aux politiques « d'être là pendant la campagne, puis de disparaître ! ». Plus tard, en juin 2009, a été mis en place le premier Comité de quartier, suivi en mars 2010, février 2011 et juin 2011, de l'installation des trois autres.

La permanence des élus au marché a été installée de manière à être bien repérée ; notamment grâce à un petit auvent et à des kakemonos qui permettent de rendre plus visible leur présence. La première fois, cette présence a quelque peu surpris les habitants qui se demandaient ce que nous faisons là, ce qui nous a obligés à nous

« Notre démocratie participative s'est réellement mise en place avec l'installation des Comités de quartier. Jusqu'à là, la volonté politique de voir se déployer la démocratie locale était bien présente mais on ne savait pas trop par quel bout la prendre. »

expliquer. De manière plus technique, nous avons mis en place une stratégie bien précise qui s'est concrétisée par l'ouverture d'un cahier de dialogue et la traduction en fiches individualisées des doléances formulées. Des demandes qui, dans un second temps, sont traitées par une commission réunissant l'administration, les techniciens et les élus. Dans les faits, nous apportons une réponse à chaque demande ; à savoir s'il sera possible d'y répondre et le cas échéant à quel moment. Lorsqu'elle n'est pas réalisable, on justifie les raisons du refus. De la même manière, lorsque la demande est réalisable mais qu'elle est décalée dans le temps, nous le signalons. Enfin, lorsque le projet envisagé entraîne des budgets trop importants, c'est le bureau municipal qui arbitre. Par la suite, dans tous les cas, nous tenons un tableau de bord pour suivre l'avancée de l'action et des travaux.

Notre démocratie participative s'est réellement mise en place avec l'installation des Comités de quartier. Jusque là, la volonté politique de voir se déployer la démocratie locale était bien présente mais on ne savait pas trop comment l'appréhender. Concrètement, la création des Comités de quartier est née de l'initiative des habitants d'un petit village situé à proximité de Saint-Juéry. Il se trouve qu'il y a 3 ou 4 ans en arrière, l'école de ce petit village, que nous considérons comme un quartier mais qui vit avec le statut de village, a fermé son école publique. C'est à cette occasion que nous avons commencé à discuter avec les habitants de ce « quartier-village » du devenir des locaux alors abandonnés. De fil en aiguille, ces derniers se sont impliqués dans ce projet et plus largement ont fait montre d'une réelle envie de participer davantage à la vie publique municipale. Comme dans le même temps, des élus étaient également très impliqués dans les quartiers, et avaient envie de tisser des liens avec des habitants, nous avons décidé de mettre en place ces Comités de quartier. Par ailleurs, cette démocratie locale émergeait aussi en réaction à l'abstention qui avait caractérisé les précédentes élections. Ce mouvement coïncide également avec la refondation de la politique de la ville dont l'un des fils rouges reste la participation des habitants. C'est ainsi que le Fonds de participation des habitants, qui existait déjà dans le cadre de la politique de la ville, est en passe d'être repositionné et déployé sur d'autres quartiers ».

La méthodologie de mise en œuvre du Comité de quartier

(par Pascale Fonvielle, technicienne référente du projet démocratie participative)

« L'installation des Comités de quartier a nécessité la rédaction d'une charte. Celle-ci constitue un cadre de référence qui définit le Comité de quartier, ses compétences, sa composition, son organisation ainsi que son fonctionnement. Le projet de

charte a été rédigé par les membres de la commission « démocratie locale », présenté aux habitants volontaires pour former le premier Comité de quartier, puis validé par le Conseil municipal.

On peut donner une définition du Comité de quartier : c'est un lieu de débat, de dialogue, d'initiatives, de concertation, d'information où se rencontrent habitants et élus pour l'élaboration collective de projets. Il agit en observant une totale neutralité politique, philosophique et religieuse. Il doit favoriser l'émergence de l'intérêt général. J'ajouterai qu'il est ouvert à tous les citoyens habitant ou ayant une activité dans le quartier. Ses compétences permettent d'encourager l'expression et la participation des citoyens, d'être force de proposition sur les sujets concernant la vie de quartier.

Le Comité de quartier est composé de l'ensemble des habitants du quartier. Au sein de ce Comité de quartier est créé un Comité d'animation qui est représentatif des habitants du quartier. Celui-ci est composé de 4 collèges : les collèges des habitants, des associations, des professionnels et des élus. Une fois constitué, le Comité d'animation élit un président, un vice-président et désigne un secrétaire. Il rédige alors son propre règlement intérieur et réunit une Assemblée générale annuelle. Le Comité d'animation bénéficie des moyens de la mairie en ce qui concerne l'envoi du courrier, la communication...

Pour ce qui concerne la méthodologie utilisée à proprement parler, dans un premier temps, un questionnaire a été envoyé aux habitants des quartiers afin de connaître leur vision du quartier (les points forts, les points faibles, leurs attentes...) et leur sentiment sur la vie sociale en son sein. Nous avons ensuite organisé une réunion publique d'information au cours de laquelle ont été analysées les réponses au questionnaire. Il a été également question d'explicitier la démarche globale pour finir par le lancement d'un appel à candidature pour devenir membre du Comité d'animation. Les candidats ont été invités à l'Assemblée générale constitutive. Ensuite, une fois que les 4 Comités de quartier ont été créés et ont fonctionné, nous avons mis en place une instance de coordination. Ce Comité de suivi est composé de membres de la Commission « démocratie locale », d'habitants et de techniciens. Il se réunit deux fois par an. Au cours de ces réunions sont exposés des constats et des solutions possibles par le biais de débats et d'échanges constructifs et positifs.

Le fonctionnement des Comités de quartier est actif : il y a de nombreux projets à l'initiative d'habitants tels que des projets d'animation créateurs de lien social (repas de quartier, fête de quartier...) ou des projets concernant le cadre de vie (aménagements divers...). Dans les faits, les Comités de quartier proposent des avant-projets à la Commission « démocratie locale » qui procède à une première sélection. Les avant-projets sont ensuite discutés entre élus, habitants et techniciens afin de vérifier leur faisabilité. Une fois que l'avant-projet est abouti, le Comité de quartier élabore une fiche projet qui permet de présenter le dit projet, de manière détaillée, au Conseil municipal qui le valide.

Un budget de 500 euros est alloué à chaque Comité de quartier pour des actions d'animation. Les dépenses pour les opérations d'amélioration du cadre de vie sont elles imputées sur les crédits inscrits sur le budget de la commune. »

L'organisation administrative

(par Anne-Marie Garrigues, directrice générale des services)

« Au départ, j'étais seule, en tant que directrice générale des services, à accompagner la démarche de démocratie participative. La chargée de communication m'a rapidement rejointe et puis, très vite, nous avons pris conscience de la nécessité d'installer un technicien référent « démocratie participative », au risque d'être complètement débordées par la masse de travail. De manière plus générale, l'ensemble des services ont adhéré à la démarche ; adhésion qui n'était pourtant pas gagnée d'avance pour une démarche qui, selon de nombreux agents, constituait un accroissement de travail. Et puis finalement, petit à petit, une nouvelle culture est entrée dans les mœurs : de nouveaux réflexes se sont créés, conduisant les services municipaux à penser plus facilement à la participation – du moins à la consultation – des Comités de quartier. Dès lors, même si chacun sait que l'aboutissement d'un projet va prendre davantage de temps, nous savons aussi qu'avec la consultation, il sera mieux accepté. »

Quelques exemples de réalisations

(par Blandine Thuel, conseillère municipale)

« Avant toute chose, il faut bien saisir que malgré un cadre commun assez proche d'un Comité de quartier à l'autre (charte et règlement), ils ne sont pas tous identiques, loin de là. Ils sont mêmes très divers dans leur fonctionnement et notamment du fait de leur composition. Cette diversité d'organisation se traduit également par une richesse des actions mises en œuvre dans les différents Comités de quartier. Le premier exemple concerne la mise en place d'animations théâtrales dans les quartiers. Ceci se faisant en lien avec la politique culturelle de l'équipe municipale qui avait mis en place un partenariat avec la scène nationale d'Albi. Pour améliorer la diffusion de l'information et la participation des habitants à ce mouvement de « décentralisation de la culture au sein de la ville », une action impliquant les habitants du quartier concerné a été initiée en amont de l'événement. Il s'agissait de communiquer pour faire en sorte que des populations qui n'allaient pas forcément au théâtre se déplacent. « Ciné guinguette » surfe également sur la dimension culturelle. Cette action associe beaucoup plus les habitants par l'intermédiaire du Comité de quartier. Ces derniers sont ainsi intervenus pendant une soirée culturelle en s'investissant dans une chorale ou encore dans la préparation de mets. Cette mobilisation habitante a permis une nette progression du taux de fréquentation des événements culturels de la ville dans ces quartiers.

Dans une autre veine, les Comités de quartiers ont, dans leur grande majorité, commencé à mettre en œuvre le repas de quartier, mais à une échelle beaucoup plus vaste que ce qui pouvait se pratiquer jusque-là... De repas de quartier organisés à l'échelle d'une rue, nous sommes passés à l'échelle d'un quartier qui originellement

« [...] il faut bien saisir que malgré un cadre commun assez proche d'un Comité de quartier à l'autre (charte et règlement), ils ne sont pas tous identiques, loin de là. Ils sont mêmes très divers dans leur fonctionnement et notamment du fait de leur composition. »

n'avait pourtant pas une entité géographique de quartier. En effet, la grande majorité des Comités de quartier ayant été créée sur la base d'un seuil de population - soit 2000 habitants par Comité de quartier - et non sur une identité géographique forte, le lien entre les habitants d'un même Comité de quartier n'était pas forcément très fort au départ. Le repas a alors constitué un moment convivial capable de rassembler. Toutefois, il était accompagné d'une démarche beaucoup plus construite. Pour certains comités de quartier, ce fut la mise en valeur d'un événement remis au goût du jour (comme le feu de la Saint-Jean) alors que pour d'autres, ce fut l'occasion de créer des animations inter-générationnelles animées par des habitants du quartier.

Pour ce qui est des aménagements d'espaces publics, le premier aménagement concerne une voie de circulation. Des habitants du quartier des Avalats ont souhaité qu'elle soit destinée aux déplacements doux. Leur proposition a été relayée au Comité d'animation du Comité de quartier pour finalement constituer une commission idoine. Après avoir défendu ce projet auprès des autres habitants, ils ont élaboré un petit cahier des charges, qu'ils ont présenté en mairie - à la commission technique des travaux, à la commission démocratie locale et aux techniciens - afin de confronter les divers points de vue. Une fois le projet accepté sur son principe, il nous a semblé intéressant de faire appel au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Tarn de manière à avoir une vision globale de l'aménagement paysagé de cette voie. Le travail du CAUE 81 a alors été exposé aux élus avant d'être présenté aux habitants. Pourquoi cette primeur ? Très simplement parce qu'on ne connaissait pas le coût de cette opération et qu'on ne savait pas s'il était tenable ! Aujourd'hui, la première phase de l'opération est achevée (fermeture de la route), en attendant que les aménagements paysagés ne soient finalisés.

Toujours à la demande des habitants du quartier des Avalats, il est actuellement question de desservir ce « petit bout de village » par les transports en commun gérés par la Communauté d'agglomération. C'est encore une fois un groupe de réalisation qui se fait avec les élus de la commune et les techniciens de la Communauté d'agglomération. Une démarche qui montre bien l'intérêt des Communautés d'agglomération pour la participation des habitants ; lesquels sont de plus en plus considérés comme des relais pour les élus municipaux.

Autre projet pris à bras le corps par les habitants de Saint-Juéry : le projet gare. Les habitants du centre-ville se sont en effet sentis quelque peu frustrés de ne pas avoir

leur « mot à dire » sur ce projet sorti des cartons avant que le Comité de quartier ne soit créé. Ils se sont rattrapés par la suite, puisque lorsque la gare a été officiellement rachetée par la mairie, les habitants du Comité de quartier ont commencé par proposer des actions de nettoyage des abords de la gare. Il s'agissait de la mise en valeur de ce bâtiment qui, pour une grande partie des habitants du quartier centre, faisait partie intégrante de l'histoire et du patrimoine de la ville ; ce qui n'était pas forcément la vision d'une majorité d'élus du Conseil municipal. C'est finalement à l'issue de la visite par des élus et des agents municipaux, organisée par le Comité de quartier, de ce bâtiment fermé au public depuis de longues années, que le regard de certains d'entre eux a changé. Actuellement, une commission a d'ailleurs été formée au sein du Comité de quartier : elle travaille à des propositions de mise en valeur de ce bâtiment pour les prochaines années, avec l'aval des élus. Preuve que l'avis des habitants peut faire évoluer les choses, voire parfois permettre l'émergence de projets nouveaux. »

Le bilan

(par Maryse Bertrand)

« Les atouts de cette démarche ont été l'adhésion des habitants et le soutien de l'administration à la démarche. Cela a permis de renforcer le lien social, d'expérimenter le « faire ensemble », de développer la citoyenneté. Elle a également renforcé la capacité d'implication des habitants dans certains projets de la municipalité, avec en ligne de fond une meilleure prise en compte de l'intérêt général. Pour exemple, une pétition concernant un recours contre un industriel pollueur : initialement portée par des habitants, elle a été finalement reprise par la mairie qui l'a elle-même déposée en préfecture. Et ensuite, on a vu que les Comités de quartier étaient des lieux d'éducation populaire. Une caractéristique qui revient souvent dans les Assemblées générales où des personnes nous disent : « on ne savait pas prendre la parole en public, on ne savait pas rédiger un compte-rendu, on a appris plein de choses ».

Certains freins demeurent. Le principal n'est autre que la crainte par certains élus de voir s'évanouir une partie de leur pouvoir : quelques-uns ne comprennent pas toujours qu'ils incarnent la démocratie représentative, d'autres ont peur d'être à la merci de trop de pétitions et d'être soumis à trop de pression... »

Intervention 3

Faire « Cause commune » avec des habitants de quartiers populaires grenoblois

par Anne-Catherine Berne (Texte pré-rédigé)

Anne-Catherine Berne est salariée du Secours Catholique depuis une dizaine d'années maintenant. Elle a été recrutée pour participer à l'animation du projet Cause commune : une démarche qui a pour objectif de susciter liens et relations de voisinage et rendre les habitants de quartiers grenoblois acteurs de la transformation sociale de leur territoire de vie.

Origine(s) du projet

En France, le Secours catholique Caritas France a pour mission de venir en aide aux personnes en difficulté sociale en les accueillant au sein de ses locaux et en leur prodiguant conseils, services, biens de première nécessité... En 2001, à Grenoble, un chargé de mission décide de dépasser cette attitude caritative et d'assistantat. Partant du constat que l'association ne parvenait à toucher que ceux qui venaient « chercher de l'aide dans la boutique », il développe une approche tournée vers le terrain et la mobilisation des personnes. Féru de méthodologie du développement - qu'il a appris lors de séjours à Caritas Inde, Amérique latine et Afrique - le chargé de mission décide d'adapter cette approche qui considère les personnes comme principales ressources du projet, sur le territoire grenoblois, et propose à la direction nationale de Caritas France de débloquer des moyens pour l'expérimenter.

Une équipe de quatre animateurs-développeurs est recrutée. Parmi eux, Anne-Catherine Berne : « Il était convenu que nous aurions une première période de 3 ans pour expérimenter certaines choses ; période à la fin de laquelle notre action serait jugée. En termes de moyens financiers, on nous avait expliqué qu'en présence de projets d'habitants, il serait possible de les cofinancer avec d'autres partenaires. Pour autant, il n'était pas question que le Secours Catholique finance directement, seul, des projets. Dès lors, il fallait que l'on « tricote » un petit peu pour les histoires de financement. De la même manière, on ne savait pas sur quelle thématique nous allions intervenir : on savait simplement qu'on construirait les projets avec les habitants de ces quartiers à partir de leurs envies et de leurs besoins ».

L'équipe Cause commune rencontre dès lors une série d'interlocuteurs experts des territoires de la métropole grenobloise - élus, travailleurs sociaux, journalistes, professionnels et universitaires - et établit à partir de là une liste de 14 quartiers « en nécessité de lien social ». Les animateurs visitent ensuite les quartiers et mettent au point une grille de critères et d'évaluation du besoin en lien social et des caractéristiques permettant de mener à bien la mission (accessibilité en vélo, taille humaine de la zone, potentialité identifiée des habitants, tissus associatif limité pour ne pas se marcher sur les pieds, caractère « relégué » du quartier...). Au mois de juin 2001, l'action Cause

« L'équipe de Cause commune ne cherche pas à cibler un public spécifique : elle ne choisit pas les individus avec lesquels elle travaille et tente de travailler avec toutes les personnes du quartier. »

commune commence sur trois quartiers : le quartier Léon Jouhaux et la Cité Jean Macé à Grenoble, ainsi que le quartier Champberton à Saint-Marti-d'Hères.

« Dans les faits, on a commencé à créer une première liste de 14 quartiers avec les partenaires que l'on rencontrait : les mêmes quartiers revenaient toujours. Afin de faciliter le choix, nous avons alors élaboré une grille de critères qui nous a permis de tomber rapidement d'accord sur 3 premiers quartiers. Par la suite, une fois l'expérience terminée en 2012, nous avons choisi d'autres quartiers sur lesquels on s'est investi : en tout ce sont donc 8 quartiers grenoblois qui ont bénéficié de cette démarche. Certains quartiers où l'on a été présents pendant une dizaine d'années, d'autres où l'on est seulement restés 3 ans, 5 ans, 7 ans... Cela dépendait en fait de la réalité du quartier et de sa taille » précise l'intervenante.

Une méthode bien rodée

C'est en binôme que les animateurs de Cause commune arpentent durant deux à trois heures un quartier à la rencontre des habitants présents dans l'espace public, au rythme d'une à deux fois par semaine. Si le fait de n'appartenir à aucun organisme ou institution leur permet d'occuper une position neutre qui les rend plus « abordables » aux yeux des habitants, cela nécessite malgré tout un processus d'adoption et cela de la part des résidents comme des travailleurs sociaux. Il faut selon les quartiers six mois à deux ans pour faire naître une dynamique collective entre les habitants.

Dans un premier temps, l'objectif de ces visites est de faire des rencontres, connaître et se faire connaître en écoutant les habitants parler de leur vie et de celle de leur cité. Les animateurs ont alors pour fonction de faire apparaître dans l'échange la capacité des habitants à améliorer leur existence en proposant leur soutien. Ils les encouragent à agir collectivement, à vaincre le fatalisme et la résignation, à dépasser le regard négatif qu'ils peuvent porter sur eux-mêmes et leur quartier.

L'équipe de Cause commune ne cherche pas à cibler un public spécifique : elle ne choisit pas les individus avec lesquels elle travaille et tente de travailler avec toutes les personnes du quartier.

Au fur et à mesure, cette démarche s'est affinée : « nous nous sommes très vite aperçus que ce n'était pas la peine d'arpenter les quartiers les jours de pluie ou en pleine journée - il fallait plutôt s'y rendre en soirée vers 20 heures ou 22 heures ! Un vrai besoin d'appréhender le quartier à différentes heures de la journée, dans différents contextes, avec différents publics aussi, se faisait sentir. En tous les cas nous n'avons

pas fait le choix d'un public : il ne s'agissait pas de rencontrer plutôt les jeunes, plutôt les adultes ou plutôt les mères célibataires sans enfant. « On s'est un peu laissé porter par les rencontres, selon les personnes qui avaient envie de discuter avec nous ».

Des actions partenariales avec les habitants

Une fois la population rencontrée, les animateurs l'accompagnent dans la création d'un collectif d'habitants informel. Comptant en règle générale une dizaine d'habitants actifs, le collectif a pour objet la mise en œuvre de micro-actions dans lesquelles les habitants vont se retrouver acteurs de leur quartier. Ils peuvent ainsi progresser collectivement dans la confiance en eux-mêmes par de « petites réussites ». Ainsi, l'idée n'est pas de mener de grands projets mais de permettre des transformations directes qui donnent envie d'aller plus loin et de construire, avec comme mot d'ordre que les transformations visibles amènent à la transformation sociale.

Les actions sont aussi diverses que variées, issues des besoins et des envies des habitants qui vont à la rencontre des animateurs de Cause commune. Ainsi, dans un des quartiers, un collectif de femmes turques, macédoniennes et indiennes... se constitue pour l'organisation, avec le CCAS, de cours d'apprentissage de français. Dans d'autres quartiers, les habitants mènent des actions d'auto-construction et travaillent sur les aménagements extérieurs, la réhabilitation des cages d'escaliers,...jusqu'à un groupe d'habitants mécontents de l'inertie des pouvoirs publics sur l'entretien des rues qui décident d'eux-mêmes de reboucher les nids de poules. Enfin, très souvent ces collectifs d'habitants s'engagent dans des actions de convivialité du type fêtes collectives, animations de repas, soirées découvertes culturelles...

Dans la mise en œuvre des actions, les collectifs d'habitants suscités travaillent fréquemment en partenariat étroit avec les institutions présentes dans le quartier et les professionnels du social : CCAS, Prévention spécialisée, Centres sociaux, écoles, associations, clubs sportifs, DSU, foyer social... Alors que la première année d'activité, l'équipe de Cause commune se dirigeait uniquement vers les habitants, avec dans l'idée que les personnes rencontrées allaient naturellement les orienter vers les acteurs sociaux du territoire, aujourd'hui, une démarche d'information est faite auprès des professionnels du quartier dès l'arrivée sur une nouvelle zone. Cette démarche s'est imposée afin d'éviter tout malentendu avec les travailleurs sociaux déjà installés qui pouvaient percevoir la présence des animateurs comme une concurrence et une remise en cause de leur travail. Aujourd'hui, Cause commune rend compte régulièrement de son activité auprès des acteurs du territoire et est même devenue une source de données pour l'établissement des diagnostics sociaux.

Bilan et perspectives

« Au début, rien n'était formalisé. La démarche s'est construite avec le temps : c'est en avançant qu'on s'apercevait que certaines choses fonctionnaient alors que d'autres pas... Aujourd'hui avec le recul, on se dit qu'on aurait parfois pu aller plus

« [...] l'idée n'est pas de mener de grands projets mais de permettre des transformations directes qui donnent envie d'aller plus loin et de construire, avec comme mot d'ordre que les transformations visibles amènent à la transformation sociale. »

vite. Reste que nous avons vécu notre propre expérience... Ainsi en fonction du quartier, de sa taille, du caractère de ses logements (copropriétés privées, habitat social), du soutien ou non de la municipalité... cela a donné lieu à des choses différentes. »

Depuis, les choses ont évolué favorablement. Le Secours Catholique développe dorénavant ce type de démarche dans d'autres villes de France. Ainsi en 2002, deux autres quartiers ont été investis par l'équipe de Cause commune. Les binômes se rendent désormais également dans le quartier grenoblois d'Abry et au Grand Trou de Péage de Vizille. Suite à une première évaluation positive - réalisée par un organisme indépendant - quant aux dynamiques instituées, il a été décidé d'accentuer un peu plus le mouvement. En 2005, le quartier Champ-Fleury de Bourgoin-Jallieu s'est rajouté à la géographie d'action.

D'un point de vue quantitatif, en 2008, l'équipe grenobloise avait effectué 459 visites et rencontré 3100 personnes. 139 rencontres collectives d'habitants animées par eux-mêmes avaient été organisées touchant 992 résidents.

D'un point de vue qualitatif, la constitution de collectifs en associations est la preuve de la prise d'autonomie des habitants et de la dynamique citoyenne impulsée. La place et le rôle des habitants dans le quartier est aujourd'hui mieux prise en compte, notamment par les bailleurs sociaux. Effet « secondaire », les animateurs constatent sur certains territoires le réinvestissement des professionnels de terrain qui répondent aux sollicitations des habitants mobilisés.

Aujourd'hui, Grenoble est devenue équipe de ressource nationale décentralisée au sein du réseau Caritas Secours catholique afin de partager l'expérience et d'essaimer ce mode d'action sur d'autres territoires de l'hexagone. D'une part, des animateurs du Secours catholique viennent s'y former en semaine d'immersion ; d'autre part, l'équipe de Grenoble anime trois fois par an un séminaire national sur le sujet. Saint-Brieuc, Nice, Toulon, Marseille, Perpignan, l'Oise, la région parisienne bénéficient désormais du programme Cause commune.

› *Retrouvez d'autres informations sur cette expérience dans le compte-rendu du débat de l'atelier auquel a participé Anne-Catherine Berne [Cf. p. 41]*

Intervention 4

Dakar - Djiddah Thiaroye Kao : la planification participative face aux inondations

par des étudiants de Sciences Po Paris

Fanny Rahmouni et Clément Ose, élèves du Master stratégies territoriales et urbaines à Sciences Po Paris, ont présenté une expérience menée à Dakar (Sénégal) durant un stage réalisé avec l'ONG suisse Urbamonde.

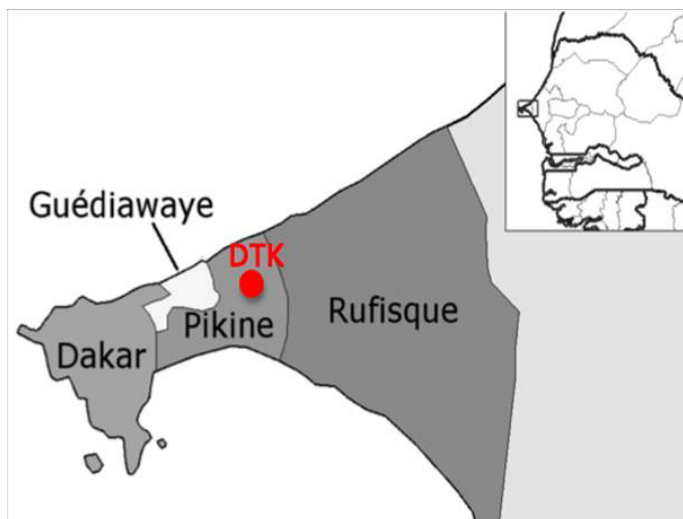
Contexte de la démarche...

Au cours de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, la ville de Dakar a connu une croissance démographique spectaculaire : depuis 1975, sa population double tous les vingt ans, et devrait atteindre les 4 millions d'habitants en 2015. Hélas, les politiques mises en œuvre par l'État sénégalais peinent à répondre aux besoins que génère cette explosion démographique. C'est ainsi que s'est développée une urbanisation non maîtrisée, sans planification ni réseau d'assainissement, se traduisant par l'émergence de quartiers d'habitat spontané, majoritairement localisés dans la banlieue de Dakar, au sein des villes de Pikine et Guédiawaye. Des zones urbaines périphériques qui souffrent des maux traditionnellement liés à cette forme d'habitat informel : constructions précaires et/ou insalubres, manque d'infrastructures, accès restreints aux services de base, insécurité foncière... Et ce n'est pas tout, ces problèmes structurels sont aggravés par la récurrence d'inondations liées à la présence d'une nappe phréatique affleurante - la nappe de Thiaroye - qui immerge les habitants de la zone en période d'hivernage, voire toute l'année dans les secteurs les plus touchés.

Le quartier de Djiddah Thiaroye Kao est emblématique de ces difficultés qui affectent aujourd'hui plus de 10 000 familles dans toute la banlieue de Dakar. C'est dans ce quartier qu'est né le projet de planification participative UrbaDTK, soutenu par l'association suisse Urbamonde, et c'est aussi dans ce quartier qu'ont œuvré les deux intervenants. Dans un contexte spécifique où phénomènes urbain et climatique sont étroitement liés et où l'inclusion des agents de la société civile - autrement dit les habitants - dans le processus de planification de leur quartier revêt une importance cruciale : « au-delà de l'amélioration du cadre de vie urbain, c'est l'ensemble du devenir des habitants de Djiddah Thiaroye Kao qui est en jeu ».

Genèse du projet

« Si les calamités climatiques ont toujours existé, les inondations sont devenues récurrentes depuis le début des années 2000, précipitant du même coup la prise de conscience des habitants et cristallisant une certaine volonté d'améliorer les choses », explique Clément Ose. C'est notamment le cas depuis les inondations exceptionnelles de 2005, suite auxquelles une partie des habitants vit littéralement « les pieds dans l'eau » : « le niveau de la nappe augmentant, les habitants sont effectivement obligés de remblayer chaque année le sol de leur maison avec du sable ou, aujourd'hui, avec des ordures ; le sable étant devenu trop onéreux ! »



> Située à l'est de Dakar, la ville de Pikine est fréquemment victime d'inondations



urbaMonde en bref...

Fondée sous le nom initial d' « Urbanistes Sans Frontières international » en mai 2005 à Genève, l'association urbaMonde trouve son origine dans les problématiques de reconstruction post-catastrophe. Au cours de ses cinq années d'activité, elle s'est progressivement orientée vers la prévention des risques et l'amélioration des « conditions de ville » pour les populations vulnérables par une approche territoriale transversale.

L'association urbaMonde s'engage en faveur des populations vulnérables des villes et régions du Sud dans le domaine de l'aménagement des territoires.

> www.urbamonde.org

Pour remédier à cette problématique, également sanitaire, l'État sénégalais a tenté la mise en place d'actions plus ou moins drastiques. Parmi elles, le plan d'urgence Jaxaay, en 2005, consistait au relogement de plusieurs milliers d'habitants dans d'autres quartiers. Une solution qui a bien évidemment suscité de nombreuses résistances de la part des citoyens et déclenché une envie d'agir : « ils se sont mobilisés sur ces questions d'inondation et, de manière générale, sur la restructuration de leur quartier ». Cette mobilisation s'est alors appuyée sur un tissu associatif assez dense - déjà fédéré en collectif depuis 2001 (Collectif des Associations pour le Développement de Djiddah Thiaroye Kao - CADDTK) - qui, en 2005, a décidé de faire appel à l'expertise d'urbaMonde. Une première prise de contact qui a débouché en 2007 sur la formalisation d'un projet pour le quartier : le projet UrbaDTK.

Une méthode basée sur une triangulaire partenariale

Ce projet repose sur un partenariat triangulaire entre l'ONG Urbamonde, les politiques (avec les élus et les fonctionnaires de l'État sénégalais), et des membres de la société civile.

Dans cette expérience de participation et de planification participative, l'expertise de l'ONG a été cruciale : « c'est elle qui a impulsé le projet ». Elle a tenu un rôle d'ingénierie, de préparation de terrain qui a commencé par la mise en place d'objectifs clairs dès le début : « il était question de restructurer le quartier et de réguler le foncier ». Dans les faits, faute de cadastre, la première étape a consisté à effectuer un état des lieux aussi précis que possible. Il a été réalisé à partir des photos aériennes disponibles. La deuxième phase a consisté à identifier les acteurs de la planification. « Pour ce faire, nous avons fait appel à plusieurs "légitimités" ». Les premières remplissaient des fonctions religieuses : « on s'est ainsi rapproché des imams et autres prêtres qui étaient installés dans le quartier et qui étaient surtout très écoutés ». L'équipe d'urbaMonde a également fait appel à des légitimités relevant davantage de la figure



> L'atelier "voieries" avec les habitants a permis la réalisation d'un plan très précis



« Dans cette expérience de participation et de planification participative, l'expertise de l'ONG a été cruciale : "c'est elle qui a impulsé le projet". Elle a tenu un rôle d'ingénierie, de préparation de terrain qui a commencé par la mise en place d'objectifs clairs dès le début : "il était question de restructurer le quartier et de réguler le foncier". »

du notable : des chefs de quartier. « Ce qui n'a pas toujours été facile, certains quartiers se trouvant « sous la coupe » de deux chefs en concurrence que nous avons du départager ! » Enfin les légitimités démocratiques ont été sollicitées : « ainsi, deux représentants ont été élus dans chaque sous-quartier pour aller porter « la bonne parole » dans des ateliers participatifs.

Un travail de sensibilisation s'est également imposé. « En effet, il existait beaucoup de scepticisme à la base et il s'agissait de convaincre les populations : leur montrer qu'il était possible d'agir, leur expliquer quelles étaient les causes des inondations - que ce n'était pas la pluie mais la présence d'une nappe phréatique - ou encore les alerter sur un tas de questions ».

Ensuite, c'est un travail de formation qui a été mené par urbaMonde. Celle-ci est passée par des jeux didactiques permettant de faire participer les habitants à des jeux de rôle. « C'est là que l'on a pu faire émerger une notion d'intérêt général : il ne s'agissait pas de défendre simplement l'intérêt particulier (la maison de chacun) mais de leur montrer comment ils pouvaient se mettre à la place de l'urbaniste et organiser un quartier » précise Fanny Rahmouni. Ce positionnement s'est fait dans la logique d'un renforcement des capacités locales ; la formation constituant une étape indispensable à la réalisation de cette planification participative. A un autre niveau, il a été nécessaire enfin de former les équipes locales à la prise de mesures, ou encore aux Systèmes d'information géographique (SIG).

Dans « le partenariat triangulaire », les acteurs politiques ont également tenu un rôle important : il a surtout porté sur deux éléments. D'une part, un portage politique fort pour donner de la légitimité à ce mouvement de planification. « Concrètement, cela s'est traduit par du lobbying : des rencontres avec des parlementaires, des représentants du Conseil régional, de l'agglomération pour leur parler du projet ». D'autre part, un soutien qui porte sur les questions légales « puisqu'il ne faut pas oublier que l'existence des titres de propriétés ou la délivrance des permis de construire sont le fait des autorités publiques ».

Ces différentes étapes se sont réalisées dans chacun des 60 sous-quartiers (soit environ 3000 habitants chaque fois). De facto, une première réunion s'est tenue au sein

des GIE (Groupements d'Intérêt Économique) : « une forme d'association assez courante au Sénégal composée des représentants de quartier ». Des groupes de discussion y ont été installés, qui ont ensuite débouché sur des ateliers de planification thématiques (voirie, équipements, assainissement...). Des ateliers qui au final ont permis de produire un document de planification fait par les habitants. « C'est ainsi que l'atelier sur la voirie a conduit les habitants à dessiner les rues avec des problématiques particulières réfléchies de manière collective du style : "ma maison se situe à cet endroit-là, mais elle gêne et par conséquent il faut aménager la rue différemment pour faire passer une canalisation, un système de drainage efficace contre les inondations" ». Bref, une prise de conscience s'est faite.

Un premier bilan positif et de nouvelles perspectives...

La production de ce plan constitue le premier succès de cette expérience : « il s'agissait quand même d'un quartier de taille conséquente pour lequel il a été difficile de définir un tel outil ».

Un des autres aspects très positifs du projet réside dans l'enthousiasme qu'il a soulevé, « dans le quartier mais aussi dans les quartiers alentours ». Si l'hétérogénéité sociale et générationnelle des participants est un indice de cet enthousiasme, c'est surtout le statut de certains participants qui a surpris : « ils n'étaient pas tous propriétaires d'une concession sinistrée et n'avaient donc pas forcément un intérêt immédiat à participer à la planification ». Les méthodes du dialogue de consensus – et notamment la médiatisation du projet – ne sont pas étrangères à ce succès et à l'élargissement de l'intérêt.

Pour ce qui est de pérenniser le projet dans le temps, l'association a formé un bureau d'urbanisme municipal, qui a acquis un certain nombre de compétences en matière de planification : « ce qui devrait lui permettre de mener à bien le projet par la suite ».

Toutefois, tout n'est pas parfait : l'enthousiasme déclenché par le projet est à double tranchant. Celui-ci a généré beaucoup d'attentes de la part des populations : dorénavant, elles attendent que des actions se concrétisent ». Ainsi au Sénégal, comme en France, il existe une vraie crainte d'être concerté pour rien. « Plus largement, on se méfie des palabres ! » Le souci, c'est que cette concrétisation nécessite une validation politique et juridique qui ne dépend pas que de l'échelle municipale : « le problème des inondations doit se régler à l'échelle régionale et parfois nationale ; certaines procédures juridiques demeurant encore très centralisées ». La question financière, quant à elle, se traite même à l'échelle internationale : « il faut faire appel à des bailleurs internationaux ».

C'est au regard de cette approche multiscale que l'association suisse a demandé à ses stagiaires de réfléchir à la mise en place d'une structure de participation et de concertation plus large, « qui ne concernerait pas que le quartier mais qui s'étendrait à l'échelle régionale ». C'est donc un cadre régional de concertation et d'intégration pour la mitigation des inondations qui a été établi.

« Un des autres aspects très positifs du projet, réside dans l'enthousiasme qu'il a soulevé, "dans le quartier mais aussi dans les quartiers alentours". Si l'hétérogénéité sociale et générationnelle des participants est un indice de cet enthousiasme, c'est surtout le statut de certains participants qui a surpris : "ils n'étaient pas tous propriétaires d'une concession sinistrée et n'avaient donc pas forcément un intérêt immédiat à participer à la planification". »

Par rapport aux cadres de concertation classiques, celui-ci se démarque par une plus grande diversité d'acteurs : il implique aussi bien des acteurs étatiques, des collectivités locales, des privés, des ONG que des organisations communautaires de base qui sont les représentants directs de la société civile. C'est un cadre qui a également la particularité de réfléchir davantage à une vision qu'à des préoccupations pratiques et opérationnelles. « Le but étant que tous ces acteurs réfléchissent ensemble sur des projets particuliers - concernant les inondations - en s'appuyant sur une vision commune qui doit découler sur des projets communs ». Avec un petit plus d'importance : la possibilité de suivi et d'interpellation. « Les projets étant débattus en même temps afin de s'assurer qu'ils correspondent à la vision définie par les habitants, et le cas échéant qu'ils puissent être ajustés ».

Une attention qui ne gomme pas pour autant la question de « la dilution de la voix des habitants » : « va-t-elle survivre à ce grand bain où l'on mélange l'État, des bailleurs internationaux, les privés, à l'ensemble des collectivités ? Dans quelle mesure les citoyens vont-ils réussir à peser ? Ne retombe-t-on finalement pas dans une démocratie représentative où les élus locaux sont remplacés par des ONG dont la légitimité peut être parfois discutable ? » Autant de questions qui se posent vraiment quant à la réussite de ce cadre de concertation et qui font dire à l'intervenant que celle-ci « va dépendre en grande partie des personnalités politiques, de leur capacité à porter des idées et à peser dans le débat. En somme, une question de personnalité ».

Atelier de l'après-midi

C'est à partir de la matière emmagasinée lors de la matinée (les grands principes de la participation et des expériences de terrains françaises et étrangères) que les participants à l'atelier ont réfléchi collectivement - en deux sous-groupes - sur les freins et les leviers de la participation, pour ensuite formuler des propositions capables d'améliorer le « grippage participatif ». Dans un second temps, c'est Anne-Catherine Berne qui est revenue sur l'expérience Cause commune, répondant à des questions très pratiques.

Temps 1

Synthèse des réflexions collectives

Les freins

Ceux évoqués par le premier groupe...

- **L'émergence d'une culture professionnelle nouvelle** : « la participation des habitants n'est pas dans nos habitudes professionnelles », ont justifié les participants.
- La difficulté à s'ouvrir vers l'extérieur.
- **Les réticences des élus et des techniciens** - comment les convaincre et notamment comment convaincre l' élu qui perd ainsi une part de son pouvoir ?
- **Les contraintes financières.**
- **Le manque de confiance des habitants envers les élus et des élus envers les habitants** : « l'habitant n'est pas encore un partenaire ».

- **La langue** qui regroupe beaucoup de choses : le fait de ne pas parler le même vocabulaire technique et plus largement parfois la même langue.
- **Le temps des élus qui est souvent différent de celui des habitants.**
- **L'insécurité sociale** – « c'est-à-dire qu'il est difficile aux habitants de se poser pour réfléchir ».

Ceux évoqués par le deuxième groupe...

- **La langue** – « déjà évoqué par le premier sous-groupe ».
- **Les supports de communication qui sont inappropriés et trop souvent basés sur des discours techniques qu'il faudrait traduire en « langage public ».**
- **Le manque de précision de l'objet de la participation** peut être également un frein. Selon Gérard Gasselín, la question du statut de la réunion joue ici un rôle important : « s'agit-il d'une réunion d'information ou d'une véritable réunion de participation ? Il est vrai que si le statut de la réunion n'est pas clair, la mobilisation risquera d'être moindre. La réaction classique étant « j'y vais pas parce que je ne sais pas ce qui m'attend ! »
- **La nécessité de bien choisir le temps de la participation** - ce qui fait écho à la question du décalage entre le temps de l'élú et celui des habitants. Gérard Gasselín va jusqu'à porter l'attention sur le choix des horaires. S'inspirant de l'ouvrage d'Anne-Catherine Berne, il rappelle la nécessité d'organiser deux réunions : « une en début d'après-midi et une autre en début de soirée... si on veut avoir à la fois les personnes âgées et les personnes qui travaillent ».
- **Le manque de mobilité.**
- **L'absence de retours de l'autorité compétente aux propositions et plus largement le non respect des attentes des habitants.** Point très sensible pour l'animateur : « c'est la question de la reconnaissance du travail réalisé. Il faut que, dès le départ, l'autorité compétente indique à quel moment elle envisage de répondre positivement ou négativement à un certain nombre de propositions ». Il donne un exemple : « Solidarité Ville a participé à l'élaboration de l'agenda 21 du SICOVAL [Communauté d'agglomération du sud-est toulousain]. Soit deux ans de concertation et 200 personnes qui se sont réunies régulièrement pour réfléchir au projet de territoire à 30 ans. C'était formidable, il y avait de nombreuses idées, sauf qu'à la fin, les élus du SICOVAL nous ont fait comprendre qu'ils n'allaient pas toutes les retenir. Si cette réaction est en soi tout à fait normale, nous leur avons demandé de s'expliquer sur leur choix ; et notamment se justifier sur les propositions qu'ils ne retenaient pas. Peu importe que ce soit pour des raisons budgétaires, ou que certaines ne rentraient pas dans le projet politique du SICOVAL, il y a eu une séance de restitution au terme de l'élaboration de l'agenda

21, au cours de laquelle toutes les personnes ayant participé à la concertation ont été conviées pour prendre connaissance du document final du SICOVAL, et surtout s'entendre expliquer les choix. C'était fondamental. »

Pour une participante, l'absence de retour fait plus largement référence au niveau d'acceptabilité des élus : « certains se sachant électoralement légitimes, ils refusent la contradiction habitante. Ils n'acceptent pas de confronter la vision [des projets] de l'élu avec la vision des habitants... et encore moins de réajuster le tir ».

- **Le temps de la décision du niveau politique est très différent du temps des habitants** – frein également évoqué par le groupe 1.

- **L'incompétence [relative mais avouée] des élus.** Dans le sens où cette approche participative est souvent nouvelle pour beaucoup d'élus, elle fait apparaître un besoin de formation pour acquérir cette nouvelle compétence du débat citoyen.

Pour une participante, « il y a un fonctionnement à trouver et il y a un nouveau rôle à embrasser qui n'est pas forcément inné pour tout le monde ». Sans compter qu'« il s'agit parfois de projets transversaux qui demanderaient une connaissance dans tous les domaines ». Dès lors, « il faut savoir dire "je ne sais pas" et "nous vous apporterons des éléments de réponse lors de la prochaine réunion" ».

- **La méconnaissance de l'ingénierie de conduite de projet.**

- **Les moyens humains et financiers,** « c'est-à-dire que dans un contexte particulier, il peut y avoir des projets mais il faut analyser leur faisabilité au regard des contraintes humaines et budgétaires ».

Les leviers

Ceux évoqués par le premier groupe...

- **Rendre obligatoire la prise de décisions** – « si rien n'est décidé, on n'avance jamais ».

- **Définir un objectif clair pour chacun** – « que l'on soit technicien, élu ou citoyen, il faut que la démarche participative soit claire pour tout le monde ». Autrement dit, est-ce de l'information, de la consultation, de la concertation... ? Que veut-on obtenir ?

Une participante précise qu'il faut bien « distinguer l'objectif (est-on d'accord pour que la mairie réalise un aménagement de quartier ?) du contrat (que vont faire les habitants dans l'affaire ? Combien seront concertés ? A quelles décisions participeront-ils ? ...). Faire émerger la motivation personnelle ; c'est-à-dire « trouver un intérêt dans le projet commun ». Autrement énoncé, comment prendre en compte les intérêts individuels dans l'intérêt collectif ? Chose qui n'est pas évidente pour Gérard Gasselin, car « la somme des intérêts individuels n'est pas l'intérêt collectif ». Par conséquent, il faut faire attention. Dans le monde anglo-saxon, les « community organizing » (les

mouvements communautaires) sont très puissants parce qu'ils représentent la somme des intérêts individuels : « on se met d'accord ensemble parce qu'on a les mêmes intérêts, et ensuite on lutte en créant s'il le faut des rapports de force avec les autorités pour obtenir un certain nombre de choses ». Dans le système français, c'est différent : on prend connaissance des intérêts individuels et ensuite on regarde en quoi ils sont compatibles avec le bien public.

- **Avoir une bonne connaissance des personnes du quartier...** « Ce qui n'est pas une obligation, mais qui pourrait servir. Il n'y a pas de recette mais quand on ne connaît pas les gens, c'est difficile d'être pertinent ».
- **S'appuyer sur un groupe d'habitants identifié, ou à constituer, qui puisse être une première amorce dans l'action** – « un groupe d'habitants ou une initiative associative... Des citoyens au sens large du terme ».
- **Travailler la confiance, les valeurs, la sincérité, la reconnaissance...** « Les rapports relationnels établis avec les gens, constituant un levier important de la mobilisation.
- **Éviter la hiérarchisation de la parole** : « nous avons insisté sur le fait que la parole de chacun a la même valeur, où qu'elle se situe (élus, techniciens ou citoyens).
- **Penser à des lieux d'expression innovants**, ou en tous les cas « des lieux ou des modes d'expression qui facilitent la parole ». Ce qui fait référence à la notion « d'accessibilité », c'est-à-dire s'adapter au public : « par exemple travailler différemment selon que les participants ont accès (ou non accès) à l'écrit... Il faut proposer des modes d'animation capables de toucher un public large ».

C'est aussi le choix du bon lieu : « pour certains, se réunir au centre social ne posera aucun problème parce qu'il représente un lieu où ils peuvent parler, dire des choses, alors que d'autres vont au contraire penser que le centre social est seulement le lieu où ils rencontrent l'assistante sociale. Du coup, si on organise toutes les réunions publiques au centre social, forcément, on va se couper de certaines personnes ».

- **Utiliser une démarche pédagogique avec une information continue et transparente** qui contribue à la reconnaissance du travail effectué. « Des choses ont été produites durant les différentes rencontres et par conséquent, à un moment, il est juste que cela se traduise par une information ; c'est une forme de reconnaissance que de transmettre et faire connaître ce qui a été réalisé à qui de droit ».
- **Communiquer avec cohérence** : c'est d'abord « se poser la question du niveau d'information que l'on peut et que l'on veut transmettre ». C'est aussi accorder les violons entre les acteurs : « la stratégie de l'écu en termes d'information étant parfois différente de celle des techniciens ».

- **Confronter les gens à de vrais enjeux** : « concerter la population sur la couleur de la peinture ou sur un projet pavillonnaire, ce n'est pas la même chose ! »
- **Prendre le risque... d'adopter la nouvelle culture professionnelle qui entoure la participation des habitants.** « Prise de risque pour les travailleurs sociaux » explique une participante : « c'est vrai qu'on avait des Comités d'animation dans lesquels le public participait déjà, mais ce n'était pas notre priorité. Désormais, partir de la demande du public est devenu une de nos missions. Et pour nous, c'est une autre façon de voir les choses ». « Prise de risque également pour les élus », témoigne une autre : « les élus sont conscients qu'il faut aller vers ce genre de chose, et en même temps ce n'est pas toujours facile de dire « non » au public, de renoncer à certaines propositions citoyennes parce qu'on ne peut pas tout faire... Cela créé inévitablement des conflits ».

Ceux évoqués par le deuxième groupe...

- **La définition des règles du jeu** « dès que débute la concertation ».
- **La nécessité d'accompagner tout projet et de pouvoir se reposer sur des « professionnels personnes-ressources » pour les habitants.**
- **Adapter les horaires et mettre en place des moyens pour permettre de libérer certaines personnes.** Par exemple, proposer un mode de garde pour des femmes seules qui voudraient participer à un débat.
- **La valorisation des publics et une reconnaissance de l'action citoyenne** ; c'est-à-dire mettre en avant les personnes qui participent. Levier qui fait résonance à la question de la communication - dans le journal local notamment - « de façon à leur permettre de se reconnaître et d'être reconnus ».
- En tant que professionnel, il a été rappelé l'importance de **se débarrasser des idées préconçues sur les habitants** : « c'est-à-dire, à l'instar de l'expérience de Cause commune, arriver sans avoir une représentation des quartiers trop structurée au départ. Aller simplement à la rencontre des habitants avec une disponibilité, une écoute et sans avoir en tête un schéma de représentation des personnes que l'on va rencontrer. »
- **Mobiliser davantage les habitants sur des temps courts** : « il faut peut-être viser des projets avec des objectifs concrets, réalisables sur du court terme pour conserver une certaine dynamique de mobilisation ». Pour Gérard Gasselín, ce levier traduit « un changement de culture, notamment dans le fonctionnement des associations ». Ainsi, alors qu'autrefois « les bénévoles associatifs étaient relativement nombreux à s'impliquer dans la vie associative sur des démarches de long terme », désormais il y a beaucoup plus de « zapping » - notamment avec les populations plus jeunes. « Les bénévoles s'inscrivent davantage dans un projet plus ponctuel dans lequel ils ont envie de s'impliquer mais sur un temps plus court. Ensuite ça s'arrête. Par conséquent, il faut s'adapter à cette nouvelle réalité sociale de l'engagement bénévole ».

- **Donner envie...** « Ce qui passe parfois par le partage des expériences ». C'est notamment « amener des personnes riches d'une expérience positive à rencontrer d'autres personnes pour tenter de les mobiliser, de les motiver et de leur expliquer comment procéder. « Un partage qui est également vrai pour les élus » fait remarquer Gérard Gasselín. « C'est ce que l'on nomme le benchmarking. C'est-à-dire montrer des expériences différentes qui seront sources d'inspiration pour des projets qu'on souhaite lancer sur son territoire ».
- **Bien choisir le lieu de concertation.** Il faut faire attention au statut du lieu mais aussi à l'organisation de ce lieu. Ainsi est-il important pour l'animateur « de sortir de la relation "tribune / salle" et créer plutôt un cercle – par exemple ».
- **Savoir utiliser les compétences de chacun et les valoriser ;** « c'est-à-dire qu'effectivement dans le public, il peut y avoir des personnes avec des compétences différentes, qu'il faut utiliser ». Ce qui revient « à regarder les habitants avec leur ressources et leurs potentialités, et non pas avec leurs problèmes ».
- **Prendre en compte la diversité des publics.**
- **Assurer une formation aux personnes impliquées.** A ce niveau deux exemples ont été donnés : celui des théâtres forums et des forums ouverts. Gérard Gasselín a dit quelques mots sur la première : « la technique du théâtre forum permet de mettre en scène un moment de la vie locale où chacun peut s'identifier aux acteurs. Née avec le théâtre de l'opprimé, cette technique est extrêmement formatrice pour les participants ».
- **Identifier des personnes relais et ressources.**
- **Utiliser des supports pédagogiques de nouvelles technologies adaptées** - tels que des cartes interactives, des simulations de trajets de transports en commun...
- **Créer des moments de convivialité** - « quelque chose d'extrêmement important pour la mobilisation ».
- **Tenir un discours concret.**

Les propositions

qui croisent les réflexions des deux groupes...

- **Proposer des formations...** notamment à la gestion des conflits ou encore à la question des techniques d'animation de groupes. Plus largement, se dire que « la formation n'est pas juste pour les techniciens. La tentation serait de dire : "on ne forme que les techniciens". Non, il est nécessaire de contribuer à la formation des techniciens, mais aussi à celle des élus et des habitants ».

- **Passer de l'individu au projet collectif**, car « l'un des risques de la participation telle qu'elle est engagée actuellement, c'est de ne s'adresser qu'à des individus et de casser tout ce qui est formation du groupe ».
- **Rechercher l'innovation et créer une proximité avec les habitants.** « Nous sommes vraiment, les uns et les autres, dans des démarches de recherche et il est certain qu'il va falloir innover ; notamment pour créer de la proximité avec les habitants ». Il faut peut-être inventer de nouveaux moyens : « ce pourrait être le porte-à-porte, le marché (comme à Saint-Juéry avec les permanences d'élus), les pieds d'immeuble (comme à Grenoble où les élus s'installent juste avec une table, un café, un jus d'orange)... ». Tout un tas de démarches où c'est le politique qui va vers l'utilisateur et non l'inverse comme c'est aujourd'hui trop souvent le cas.

Pour un participant, « on est aujourd'hui dans une culture d'attentisme - "j'attends qu'on vienne à moi parce que je représente un service" ». Idée que contredit quelque peu, une participante-élue : « quand on voit le semainier des conseils municipaux et des adjoints, avec toutes les manifestations auxquelles on doit assister et où on est au contact, très serré, de la population, je ne suis pas d'accord... Il en est de même pour les agents ».

Pour un autre participant, « ce n'est pas qu'il n'y ait pas de contacts, c'est plutôt qu'il faille travailler avec de nouveaux modes d'action, de nouvelles formes de présence ». Il faut se débarrasser de « certains automatismes liés à notre culture professionnelle qui font que l'on reproduit certains schémas de fonctionnement. Je pense qu'il faut adopter une approche complètement différente pour être davantage au contact du public et s'adapter aux différents publics ».

Un exemple en termes d'innovation donné par un participant : dans le cadre de la concertation autour d'un agenda 21, le technicien dit « avoir gardé les enfants des familles monoparentales pour que les parents puissent participer ! ». C'est le même service qu'ont rendu les professionnels d'un centre social, en gardant les enfants de « femmes qui souhaitaient monter un stage sur la communication dans le cadre de la concertation - comment bien communiquer ? Comment ne pas trop se mettre en difficulté face à quelqu'un qui impressionne ? »

- **Indemniser les participants...** Pour Gérard Gasselín, faciliter la participation, c'est aussi indemniser, ou tout du moins « trouver les moyens d'aider les personnes pour qu'elles puissent se libérer ». Ce peut être le transport par exemple : « quand on travaille sur le SICOVAL, avec des communes qui sont éloignées de 30 à 40 km, il est fréquent que les gens se désistent faute de pouvoir se déplacer ». Aussi dans certains dispositifs - notamment la conférence de consensus où les citoyens volontaires sont tirés au sort pour réfléchir sur une thématique - "la parole habitante" est indemnisée - « très légèrement mais les habitants sont quand même indemnisés ».

A travers l'indemnisation, c'est aussi la reconnaissance qui se matérialise : « c'est dire, "votre parole nous intéresse" ». Pour autant, ces aides ne sont pas gages de réussite. C'est ce qu'explique une représentante de Saint-Juéry où « malgré l'organisation d'un théâtre forum sur les économies d'énergies qui proposait justement des garderies, très peu de citoyens ont participé... et aucun enfant n'a été gardé ».

En conclusion, il est certain que rien n'est acquis et qu'il n'existe pas de recette miracle... Il faut dire que certaines populations ont des circonstances atténuantes : « en ce moment, certaines personnes se trouvent dans de telles problématiques, qu'elles ont du mal à décrocher de leur propres difficultés pour adhérer à des projets collectifs. Dès lors, aller dans des réunions pour participer !!! Je crois qu'il va falloir réfléchir autrement et aller les chercher ».

Temps 2

Débat avec Anne-Catherine Berne

La deuxième partie de l'atelier a donc reposé - comme lors de la matinée - sur l'expérience de « Cause commune » : Anne-Catherine Berne a exposé plus concrètement ce que signifiait « aller vers les publics » et quels étaient les outils, les méthodes mis en place à Grenoble pour y parvenir... « Des modes d'action dont on peut s'inspirer éventuellement sur nos territoires ».

Le premier enseignement distillé par Anne-Catherine Berne fait allusion au fait « **qu'il ne faut pas y aller tout seul [à la rencontre des gens dans les quartiers]** ». Ce sont, selon elle, « des démarches exigeantes en énergie et en temps, qui requièrent un travail d'équipe ». Pourquoi en équipe ? D'abord parce que cela évite de « désespérer ». Cela rend ensuite possible la mixité homme/femme, facilitant ainsi le contact inter-generé - « bien utile dans certains cas ». Enfin, cela permet d'exorciser les peurs « qui sont bien normales au départ, quand on ne connaît pas les gens ». Sachant que la peur [ou plutôt la méfiance] existe dans les deux camps : « les gens aussi ont peur de nous ».

Le deuxième enseignement insiste sur « **la consignation des informations collectées** ». « C'est-à-dire qu'on va se rendre dans le quartier une fois, deux fois, trois fois... et à chaque fois rencontrer des gens qui vont nous donner des informations sur le quartier, sur ses problématiques, sur sa population... » Aussi, afin de capitaliser sur ces échanges et pouvoir poursuivre des discussions les fois suivantes, il faut rédiger des notes. « On ne peut pas se souvenir de tout et de tout le monde ». C'est par exemple se souvenir des noms, des prénoms, des immeubles où habitent les gens, des petits tracas de leur quotidien, de leurs familles... Ce sont des détails qui marquent les habitants, qui participent à créer des conditions de confiance avec eux et qui aident au rapprochement durable. « En fait on s'intéresse à la vie des habitants ».

Gérard Gasselín croit particulièrement à « cet effort de (re)connaissance ». C'est d'ailleurs dans la perspective de renforcer cette approche cognitive que Solidarité Villes réalise, dans le cadre des ses missions d'animation, des « récits de vie ». Car « la ville réelle, c'est avant tout ses habitants qui ont chacun des histoires à part entière ». Dès lors, « quand on arrive sur un quartier pour demander aux habitants de raconter l'histoire du quartier, je vous assure que c'est quelque chose sur quoi on peut construire. Ce fut le cas d'un quartier où il y avait autrefois un ruisseau dans lequel les femmes lavaient leur linge. Ce détail de l'histoire passée nous a aidé à construire le projet d'avenir qui s'est appuyé sur la réintroduction de l'eau ».

--- **Question d'un participant** « Lorsque vous notez des informations, le faites-vous avec l'accord de la personne avec qui vous discutez ? »

A-C.B « Au début on essaye de faire de tête, mais vous imaginez le soir, lorsque vous quittez le quartier à 19 heures, que vous rentrez chez vous, que vous avez votre petite soirée, que le lendemain matin vous n'êtes pas forcément au bureau, lorsque vous voulez vous souvenir des prénoms des trois ou quatre personnes que vous avez rencontrées - qui ce ne sont pas forcément des prénoms courants - c'est quand même difficile. C'est pour cette raison que j'avais un tout petit carnet, sur lequel je notais. Et du coup, les gens me disaient : « mais pourquoi tu notes, qu'est-ce que tu notes ? ». Je leur répondais en toute transparence que je notais ce dont on discutait. Ils me donnaient les informations qu'ils ne souhaitaient pas voir diffuser - du type numéros de téléphone. De manière plus générale, ce qu'on ne partageait pas c'était « les histoires de vie ». Il était normal de garder pour nous - avec le seul interlocuteur ou au sein du groupe de discussion - ce que les gens nous confiaient. »

A ce niveau, un autre enseignement est rapporté par Anne-Catherine Berne, c'est « **prendre le temps de relecture en équipe, d'évaluer le projet** ». Effectivement après toutes ces investigations de terrain, « il faut à un moment donné s'arrêter pour savoir où on en est... Qu'a-t-on compris du quartier, quels projets va-t-on mettre en œuvre, comment allons-nous avancer, quels nouveaux objectifs se fixer ? » Mais c'est aussi évaluer le processus de projet en tant que tel : « c'est-à-dire comment a-t-il été appréhendé par les habitants, comment se le sont-ils appropriés aussi bien d'un point de vue collectif qu'individuel. Ainsi, s'il se peut que certains projets participatifs ne se concrétisent jamais, tout ce qui s'est passé pendant le processus peut toutefois être très positif pour les habitants - acteurs du projet. « Il est également intéressant d'évaluer ensemble les raisons de cet échec. Cela aussi, c'est productif ».

--- **Question d'un participant** « Proposer des projets, réunir les gens, les inscrire dans une démarche participative... c'est bien, mais au bout d'un moment si toutes ces démarches ne se concrétisent pas, ça ne marche plus. »

A-C.B « C'est vrai, mais encore une fois la réussite ne se mesure pas qu'à la réalisation de tel ou tel équipement, à la rénovation d'un hall d'escalier, à l'amélioration du

cadre de vie... La démarche participative peut notamment servir d'ascenseur social personnel. Ainsi, j'ai connu des personnes qui habitaient dans ces quartiers, et qui ont fait de cette expérience un déclencheur : elles se sont investies en prenant des responsabilités dans un petit groupe, jusqu'au jour où elles ont trouvé un travail qui leur a permis d'avoir des revenus suffisants pour aller habiter dans du logement privé, dans un autre quartier. »

« [...] Et puis il y a des gens qui ne quitteront jamais ces quartiers mais qui vivent autrement aujourd'hui. Ce sont par exemple des habitants qui nous disaient qu'ils n'avaient aucune relation avec leurs voisins, et trois ans plus tard, on les voit prendre un verre pour la fête des voisins ! Cela contribue à faire que les gens sont moins seuls, moins isolés. »

--- **Question d'un participant** « Est-ce que certaines de vos réussites ont conduit les autres acteurs à s'intéresser à des projets participatifs, à aller davantage vers le public, à être plus souvent à son écoute ? »

A-C.B « D'abord il faut dire qu'on n'est pas toujours revenu vers nous pour nous dire comment tel ou tel projet avait bousculé les acteurs qui travaillaient sur le quartier ! Pour autant, on a bien remarqué, parfois, certains changements : comme des équipes d'éducateurs que l'on avait rencontrées pour leur expliquer qu'on allait effectuer des contacts de rue, sans savoir qu'elles n'en faisaient plus ! Et comme par hasard deux mois plus tard, elles étaient à nouveau dans la rue. Dans ce cas, notre présence et notre façon de faire les a juste ramenées à leur réalité : à savoir qu'un éducateur de rue est d'abord dans la rue ».

--- **Question d'un participant** « Est-ce que le bilan a été le même sur chacun des quartiers ? »

A-C.B « Il y a des quartiers où "le tapis rouge" nous était déroulé, avec plein de choses qui démarraient, super intéressantes, et puis d'autres quartiers où les choses ont été beaucoup plus difficiles. C'était aussi pour ça que c'était intéressant d'avoir plusieurs quartiers. »

Quatrième enseignement mis en exergue par Anne-Catherine Berne : « **bien gérer la question de la durée et de l'agenda** ». « Pour que ce type de démarche ne soit pas désespérant, il faut prendre le temps et accepter de ne pas avoir des résultats immédiats. Les bénéfices se font souvent plus tard, il ne faut surtout pas se désespérer entre temps ». La gestion du temps se matérialise également dans l'agenda : « on sait que nos semaines sont chargées et pourtant, il est important de se dégager un peu de temps pour aller faire du porte à porte, pour aller sur le quartier ». Or, on ne le fait pas toujours. Même l'équipe de « Cause commune » dont c'était la mission première, parvenait à trouver d'autres choses à faire - beaucoup plus importantes ! « C'est surtout que ce travail de terrain demande de l'énergie, et surtout qu'on ne sait pas trop

sur qui on va tomber : parfois on trouve des gens alors que d'autres fois on ne trouve personne ! Ce qui est un tant soit peu démoralisant. » Pour parer ce genre de désagrément qui conduit souvent à repousser la visite, Anne-Catherine Berne conseille de se caler des plages horaires : « on savait que c'était tel jour, à telle heure et du coup on s'y collait, sachant qu'il faut bien se dire que c'est dans une certaine durée que ça devient intéressant ».

Dans le détail, il faut varier les plages horaires, « le quartier ne vivant pas de la même manière le matin, l'après-midi et le soir - le week-end y compris - et surtout n'étant pas fréquenté par les mêmes personnes ». C'est ainsi que l'intervenante préconisait de fréquenter les aires de jeu d'enfants, « vers quatre heures et demi, à la sortie de l'école, lorsqu'on souhaite rencontrer les mamans par exemple ». Certains sujets demandent des horaires très précis, comme par exemple un groupe de jeunes sous emprise de l'alcool et de la drogue que l'équipe de Cause commune rencontrait la plupart du temps le matin sur une placette : « le soir, c'était impossible, on pouvait y aller mais on n'avait plus aucune discussion ». Reste que le phénomène de bande et la difficulté de rencontre qui le caractérise n'est pas l'apanage des jeunes : « il y a aussi les bandes de mamans ou des bandes de personnes âgées ». Pour elles aussi c'est plus difficile : « on préfère toujours aller vers une seule personne ».

--- **Question d'un participant** « Lorsque vous identifiez un groupe de jeunes qui se réunit dans une cage d'escalier, j'imagine que vous vous dites que le dialogue va être difficile. Concrètement, comment faites-vous pour aller vers eux ? »

A-C.B « Ça dépend, mais quelques fois c'est vrai qu'on y allait à l'énergie... On était deux, on en connaissait un ou deux et on se disait que ça valait le coût. Parfois, on a eu carrément « la trouille » parce qu'on a été vraiment testés. D'ailleurs on s'est fait quelques fois aider par Yazid Kherfi [ancien délinquant reconverti en consultant sur la prévention urbaine] qui a beaucoup travaillé sur cette question-là et qui nous a donné plein de petites astuces. Et puis il y a d'autres fois où l'on a renoncé tout court. Il faut dire qu'il y avait des actes de violence qui nous dépassaient [...] Il faut avouer que les jeunes constituent vraiment une limite dans notre démarche et qu'on a du mal. Je ne sais pas si c'est la question d'un manque de formation personnelle ou si, de toute manière, c'est un public difficile à mobiliser dans la durée. C'est-à-dire qu'on n'arrive pas à rencontrer l'individu, on rencontre la bande et avec la bande c'est toujours des rapports très complexes. »

L'organisation d'activités, de moments privilégiés, peut également servir de temps de discussion. C'est ainsi que Cause commune a mis en place une bibliothèque de rue ou encore a aidé les élus à installer des permanences en pieds d'immeuble par exemple - « une manière de se rassurer, lorsqu'on quitte les murs ». C'est d'ailleurs pour cette raison qu'au départ, Cause commune avait choisi de se passer d'un local : « on s'était dit que le local représentait un endroit enfermant, sans compter qu'il s'agissait souvent de locaux assez vieillots ! On préférerait ne pas en avoir, ce qui nous forçait ainsi

à arpenter la rue ». A certaines occasions, cette philosophie d'action a tout de même été mise à mal par la pluie, obligeant l'association à se réunir [finalement] au centre social ou plus idéalement dans une école - qui demeure « un lieu relativement neutre où les gens viennent sans appréhension ».

C'est également se servir des événements qui se déroulent sur le quartier tels que le repas de quartier, la petite fête locale... « autant d'opportunités pour rencontrer des gens qu'on ne voit pas d'habitude ». Reste que ces moments ne tombent jamais au bon moment : il est rare qu'ils ne se déroulent pas en soirées ou en week-ends, posant de la sorte un problème d'agenda pour les professionnels : « En plus de devoir être motivés pour travailler en week-end, les professionnels ont souvent la plus grande peine à récupérer ces heures, à l'instar de conseillères en économie sociale de la CAF que l'intervenante fréquentait.

Le cinquième enseignement, c'est « profiter de ces événements pour rencontrer des partenaires ». On n'est pas tout seul sur un quartier et de temps en temps, il est utile de rencontrer d'autres acteurs et de s'appuyer sur eux. « Les habitants sont des sources d'information, mais les professionnels ont d'autres informations que les habitants n'ont pas ». Pour Cause commune, il s'agissait « de passer au centre social, pour voir un peu ce qui s'y passait, d'y rencontrer les éducateurs pour échanger avec eux... » Une façon d'être connecté à la vie du quartier mais aussi de s'entraider les uns les autres sur ces démarches : « avec l'équipe du centre social, c'était notamment un échange d'information sur tel ou tel groupe de jeunes, ou carrément sur des situations individuelles, ou même sur l'ambiance du quartier ».

Dans les faits, une fois que le choix du quartier était fait, Cause commune entreprenait un tour systématique de toutes les associations, chacune étant spécialisée sur tel ou tel domaine, et sur tel ou tel public. Au-delà la complémentarité des acteurs, il s'agissait aussi pour les intervenants de Cause commune d'une question de crédibilité et de confiance : « lorsque les habitants nous rencontraient dans la rue et qu'ils se rendaient ensuite dans une association partenaire [souvent le centre social], le retour que cette dernière leur faisait de notre démarche était très important pour la suite de leur implication ».

C'est là l'effet bénéfique du réseau qui marche aussi pour les simples individus. Ils sont particulièrement forts dans ces quartiers : ce sont des réseaux familiaux, amicaux, identitaires, ou tout simplement « une personne qu'on va connaître dans le quartier qui va nous permettre de rencontrer une autre personne, qui va nous permettre de rencontrer une autre personne... C'est vraiment l'effet boule de neige qui est assez sympa à expérimenter ».

--- **Question d'un participant** « La difficulté, c'est que vous avez parfois réussi là où d'autres ont échoué - et notamment certains de vos partenaires, j'imagine. »

A-C.B « Encore une fois, on n'a pas non plus toujours tout réussi. Quoi qu'il en soit, on était assez d'accord avec nos partenaires sur le fait qu'on expérimentait et qu'il y aurait des choses qui fonctionneraient, d'autres beaucoup moins. L'important, c'est de partager ensemble assez simplement. »

En conclusion de ce débat, Gérard Gasselin rappelle « qu'il n'y a pas de modèle... Chaque cas est un cas particulier. Le cas qui vient de nous être exposé est très différent de celui de Saint-Juéry, de ce qui se fait à Auch ou à Toulouse. À chaque fois, on est dans des contextes singuliers qui posent des questions particulières : est-ce la municipalité qui est porteuse de la démarche, est-ce une association, un office HLM ? Il n'y a pas de règles applicables partout, sauf peut-être un certain nombre d'éléments de méthode que l'on a tenté de rassembler dans les propositions de cet atelier. »

Ressources pour la suite

Ouvrages généraux sur la démocratie participative

- ▶ GRAVEN Jean-Luc, BONNET Pascaline, BERNE Anne-Catherine, *Faire « Cause Commune » avec des habitants de quartiers populaires. Un projet de développement social dans l'agglomération grenobloise, Lyon, Chronique Sociale, 2008, 232 pages*
- ▶ MAHEY Pierre, *Pour une culture de la participation*, Paris, Editions Adels, 2006, 130 p.
- ▶ VERDIER Philippe, *Le Projet urbain participatif. Apprendre à faire la ville avec ses habitants*, Paris, Editions Adels ; Editions Yves Michel, 2009, 262 p.
- ▶ BLONDIAUX Loïc, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Editions du Seuil, 2008, 109 p.
- ▶ BOUCHAIN Patrick, *Construire ensemble le grand ensemble. Habiter autrement*, Arles, Actes Sud, 2010, 72 p.
- ▶ NORYNBERG Patrick, *Faire la ville autrement* Gap, Yves Michel, 2011, 170 p.
- ▶ LOCHE Bernard, TALLAND Chantal, *Quand les quartiers réinventent la ville. Les acteurs de la rénovation urbaine*, Paris, Autrement, 2009, 184 p.
- ▶ « Le citoyen arrive ! Vers une société active sur son cadre de vie », Revue D'Architectures, n° 198, mars 2011, pp. 41-59

- › BACQUE Marie-Hélène, SINTOMER Yves, *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 2011, 288 p.
- › BALIBAR Etienne, BERNARD Hélène, BLONDIAUX Loïc, BORZEIX Annie, DEBOULET Agnès, *Les intermittences de la démocratie : formes d'action et visibilités citoyennes dans la ville*, Paris, L'Harmattan, 2009, 312 p.

Quelques sites internet...

- › www.solidaritevilles.org
- › www.adels.org
- › www.debatpublic.fr
- › www.arpenteurs.fr
- › www.robinsdesvilles.org
- › www.bruitdufrigo.com

Point d'actu

Depuis cette conférence... La mission «Participation» a remis son rapport au ministre de la Ville François Lamy le 9 juillet 2013.

Dans le cadre de leur mission, Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache ont auditionné plus de 300 personnes, puis organisé une conférence citoyenne les 29 et 30 juin derniers avec plus de 100 personnes pour discuter de leurs propositions.

Ci-dessous, sont synthétisées les principales propositions d'une participation construites autour d'une (future) politique « d'empowerment » à la française. (source : La Gazette des Communes)

› **Fonds de dotation** - Pour que la participation citoyenne ne soit pas qu'un voeu pieu, les auteurs prévoient de soutenir financièrement les projets des habitants via un fonds de dotation dont le financement représenterait « 1% prélevés sur le financement public des partis politiques et 10% sur les réserves parlementaires ». Ce fonds serait géré par une « autorité administrative indépendante », composée pour au moins un tiers de responsables associatifs.

Le ministre de la Ville a salué une « idée nouvelle et très intéressante », qui a « l'avantage de ne pas créer de financement supplémentaire », mais a précisé qu'il fallait « l'expertiser ». « Je ne rejette pas l'idée a priori mais elle ne dépend pas que de moi », a-t-il précisé lors de la remise de ce rapport.

› **Tables de concertation** - En matière de rénovation urbaine qui « s'est bien souvent faite sans (les habitants) », Mohamed Mechmache et Marie-Hélène Bacqué recommandent d'engager une démarche de « co-construction des projets de territoire », une idée soutenue par le ministre. Le duo souhaite aussi la mise en place « de tables locales de concertation », une idée reprise par le ministre qui en propose l'expérimentation « dès la rentrée » sur « douze sites ».

Autre mesure suggérée : une « **plateforme associative nationale** » chargée notamment d'évaluer la politique de la ville.

> **Le financement des associations** - Taclant le financement actuel des associations « souvent prises dans des logiques clientélistes ou partisans », les auteurs conseillent par ailleurs de créer une fondation régionalisée, qui recueillerait des participations publiques et privées.

« Il faut qu'on revoie le financement des associations dans les quartiers de la politique de la Ville », a approuvé le ministre.

Constatant que « rares sont les élus et les professionnels qui résident encore dans ces quartiers » et que « le fossé social s'est creusé au cours des dix dernières années », le duo insiste sur l'importance de « diversifier les recrutements et de favoriser les parcours associatifs. »

> Il inclut aussi des **propositions en matière d'éducation et de rapports entre la police et les citoyens**, soutenant par exemple la mise en place d'un récépissé pour chaque contrôle d'identité, une idée qui fut défendue par François Lamy.

> Pour « changer l'image des quartiers », les auteurs prônent également le **soutien aux médias locaux**.

> **Lutte contre les extrémismes** – « Ce rapport permettra un rééquilibrage », veut croire Mohamed Mechmache, qui estime qu'une plus grande participation des habitants permettra de lutter contre l'abstentionnisme et contre la montée des extrémismes ». « C'est un changement total de logiciel qui doit se mettre en place », a commenté François Lamy, « ça suppose qu'on agisse sur la durée ».

> *Rapport disponible sur le site du Ministère, ainsi qu'une synthèse.*

<http://www.ville.gouv.fr/?redonner-le-pouvoir-d-agir-aux>

> *Revue de presse sur ce rapport sur le site de l'IR DSU*

<http://www.irdsu.net/Le-rapport-Bacque-Mechmache-remis>